|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:un.emf** |  | **CBD** | | |
| CBD_logo_fr-CMYK-black [Converted] | | |  | Distr.  GÉNÉRALE  CBD/SBSTTA-SBI-SS/1/2  18 septembre 2020  FRANÇAIS  ORIGINAL : ANGLAIS |

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE L'APPLICATION

Sessions virtuelles extraordinaires

En ligne, du 15 au 18 septembre 2020

**RAPPORT SUR LES SESSIONS VIRTUELLES EXTRAORDINAIRES DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES ET DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE L'APPLICATION, 15-18 SEPTEMBRE 2020**

**Table des matières**

[Introduction 2](#_Toc60667663)

[I. Rapport sur la session extraordinaire de l'organe subsidiaire chargÉ de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques 3](#_Toc60667664)

[Point 1. Ouverture de la session extraordinaire 3](#_Toc60667665)

[Point 2. Présentation de la cinquième édition des Perspectives mondiales de la biodiversité 5](#_Toc60667666)

[Point 3. Clôture de la session extraordinaire 14](#_Toc60667667)

[II. Rapport sur la session extraordinaire de l’Organe subsidiaire chargÉ de l’application 15](#_Toc60667668)

[Point 1. Ouverture de la session extraordinaire 15](#_Toc60667669)

[Point 2. Présentation des rapports d'examen 17](#_Toc60667670)

[Point 3. Présentation par le groupe sur la mobilisation des ressources 24](#_Toc60667671)

[Point 4. Clôture de la session extraordinaire 32](#_Toc60667672)

[III. Rapport de la session extraordinaire conjointe de l'Organe subsidiaire chargÉ de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de l'Organe subsidiaire chargÉ de l'application 33](#_Toc60667673)

[Point 1. Ouverture de la session extraordinaire 33](#_Toc60667674)

[Point 2. Présentation du projet initial actualisé du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 34](#_Toc60667675)

[Point 3. Clôture de la session extraordinaire 46](#_Toc60667676)

**Introduction**

|  |
| --- |
| La vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et la troisième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de l’application devaient se tenir en novembre 2020, après avoir été reportées en mai 2020 puis en août 2020 en raison de la pandémie de COVID-19.  Dans le contexte de cette crise, et en vue de maintenir la dynamique en amont du Sommet des Nations Unies sur la biodiversité et de la quinzième réunion de la Conférence des Parties et de faciliter les préparatifs des réunions des organes subsidiaires, une série de sessions virtuelles extraordinaires de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de l’Organe subsidiaire chargé de l’application ont été organisées du 15 au 18 septembre 2020 :   1. Une session extraordinaire de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (15 septembre 2020), qui a marqué le lancement de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la biodiversité ;* 2. Une session extraordinaire de l’Organe subsidiaire chargé de l’application (16 et 17 septembre 2020), au cours de laquelle a été expérimenté un processus d'examen dirigé par les Parties, dans le cadre d'un forum ouvert, et ont été présentés des rapports d'un groupe d'experts sur plusieurs questions liées au développement de la composante mobilisation des ressources pour éclairer les travaux du Groupe de travail sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 et la Conférence des parties ; 3. Une session extraordinaire conjointe de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de l’Organe subsidiaire chargé de l’application (18 septembre 2020), au cours de laquelle ont été présentés les mises à jour relatives au processus d'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 et à l’avant-projet.   Le présent document contient les rapports de ces sessions, élaborés par la Secrétaire exécutive. |

I. Rapport sur la session extraordinaire de l'organe subsidiaire chargÉ de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques

Point 1. Ouverture de la session extraordinaire

1. La session extraordinaire de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a été ouverte à 7 heures le mardi 15 septembre 2020 par M. Hesiquio Benítez Díaz (Mexique), président de l'Organe subsidiaire, qui a souhaité la bienvenue aux participants et remercié le Bureau de la Conférence des Parties (Bureau) d'avoir organisé les sessions, ainsi que la Secrétaire exécutive et son personnel pour les préparatifs effectués en vue de leur tenue. En raison de la pandémie de COVID-19, la programmation de la vingt-quatrième réunion de avis scientifiques, techniques et technologiques et de la troisième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de l’application avait été retardée à plusieurs reprises. Ces réunions physiques se tiendraient désormais au premier trimestre 2021, si les conditions le permettaient. La série de sessions virtuelles extraordinaires, ainsi que d'autres sessions virtuelles envisagées par le Bureau, visaient à faciliter les préparatifs de ces réunions. Les sessions virtuelles contribueraient également à maintenir la dynamique en vue du Sommet des Nations Unies sur la biodiversité, qui se tiendrait à la fin du mois en cours, et de la quinzième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique qui se tiendrait à Kunming, en Chine, en 2021.
2. Conformément à la décision [14/35](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-14/cop-14-dec-35-fr.pdf) de la Conférence des Parties, la Secrétaire exécutive avait élaboré la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la biodiversité*, qui comprenait un résumé destiné aux décideurs politiques. Le calendrier indicatif prévoyait le lancement de la cinquième édition des *Perspectives* *mondiales de la diversité biologique* à l'ouverture de la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. Cette réunion avait toutefois été reportée et, afin de maintenir l'élan tout en travaillant à l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, il avait été décidé de lancer virtuellement cet important rapport pour permettre aux Parties et aux observateurs d’en tenir compte dans le cadre des travaux préparatoires pour la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de la troisième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de l’application, ainsi que pour d'autres activités liées à l'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Cela avait également permis d’assurer le lancement de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la biodiversité* avant le sommet des Nations unies sur la biodiversité, qui serait ouvert virtuellement par le Président de l'Assemblée générale le 30 septembre 2020.
3. Des déclarations d'ouverture ont été faites par Mme Elizabeth Maruma Mrema, Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique, et M. Hamdallah Zedan au nom de Mme Yasmine Fouad, Ministre de l'environnement de l'Égypte et Présidente de la Conférence des parties. En raison de difficultés techniques de communication au cours de la session virtuelle, la partie initiale de la déclaration de M. Zedan a été lue par le Secrétaire exécutif adjoint de la Convention.
4. La Secrétaire exécutive a souhaité la bienvenue aux participants à la session virtuelle extraordinaire, la première d'une série de sessions virtuelles extraordinaires de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de l’Organe subsidiaire chargé de l’application. Elle a déclaré que par leur présence virtuelle, ils démontraient leur claire détermination à poursuivre la dynamique et les efforts en vue de la conservation et de la protection de la nature. Elle a également remercié M. Zedan pour ses efforts soutenus en faveur de la Convention, notamment en dirigeant le Bureau et en guidant le Secrétariat dans les moments difficiles. Elle a exprimé sa gratitude au Président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et à son Bureau, pour leurs conseils et leur soutien dans l'organisation de la session. Elle a déclaré que les participants faisaient face à l'une des plus grandes menaces pour la santé dans le monde, dont les effets se ressentaient dans tous les pays, et a exprimé sa sympathie et sa solidarité avec ceux qui avaient perdu des proches ou qui avaient rencontré des difficultés en raison de la COVID-19.
5. Les sessions virtuelles visaient à faciliter les préparatifs de la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de la troisième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de l’application, qui devaient commencer leurs travaux virtuellement plus tard dans l'année et les achever dans le cadre de réunions physiques, au premier trimestre 2021. Les sessions contribueraient également à renforcer l’importance politique du programme mondial en matière de biodiversité avant le sommet des Nations unies sur la biodiversité, et à poursuivre sur la voie de la quinzième réunion de la Conférence des parties, au cours de laquelle sera adopté le Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, qui définira un plan transformateur et novateur de mise en œuvre d’une action de grande envergure en vue de réaliser la vision 2050 « Vivre en harmonie avec la nature ». Pour comprendre quelles actions étaient nécessaires, il fallait une évaluation claire et faisant autorité de la situation actuelle, de la direction à prendre et des mesures à mettre en œuvre pour y parvenir. La cinquième édition des *Perspectives mondiales de la biodiversité* donnait précisément ces informations, et la Secrétaire a exprimé sa sincère gratitude à toutes les parties et personnes qui y avaient contribué, soit en soumettant leur sixième rapport national, soit en fournissant des commentaires dans le cadre de l'examen par les pairs ou en partageant leur expertise et leurs connaissances. La Secrétaire a rappelé que la cinquième édition des *Perspectives* *mondiales de la biodiversité* était le fruit des efforts de la communauté qui s’était crée autour de la Convention et a remercié les gouvernements du Canada, de l'Union européenne, du Japon et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour les contributions financières qui avaient rendu possible son élaboration.
6. Les auteurs de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la biodiversité* soulignaient qu'aucun des vingt objectifs d'Aichi pour la biodiversité n'avait été entièrement atteint, bien que six d'entre eux aient été partiellement réalisés grâce à un ou plusieurs de leurs sous-éléments. Le résultat était décevant et indiquait que les Parties, individuellement et collectivement, n'avaient pas pris les mesures nécessaires pour inverser la perte de biodiversité. Cependant, alors que la biodiversité continuait à décliner, des progrès avaient été réalisés dans un certain nombre de pays. Plus important encore, le rapport montrait que les mesures politiques et les actions mises en œuvre dans ce sens avaient donné des résultats.
7. En conclusion, elle a déclaré que dans les jours à venir, les participants discuteraient des progrès réalisés en vue d'un nouveau pacte mondial pour la protection de la biodiversité et identifieraient les voies à suivre pour réaliser d'ici 2030 la vision de « Vivre en harmonie avec la nature » à l’horizon 2050. La cinquième édition des *Perspectives mondiales de la biodiversité* avaitfourni des informations essentielles à cet égard, en recensant les types d'actions nécessaires pour enrayer la perte de biodiversité, atténuer la courbe et se mettre sur la voie du rétablissement de la biodiversité. Elle avait recensé huit domaines essentiels de transition où des actions devraient être mises en œuvre pour y parvenir. L'avenir de l'humanité dépendait de la détermination à agir immédiatement, et la présente session n'aurait pas pu avoir lieu à un moment plus important. Elle se réjouissait à l'idée d'entendre les participants partager leurs idées et des perspectives précieuses concernant ce rapport historique.
8. Les participants ont été accueillis à la session virtuelle pour le lancement de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la biodiversité* par M. Hamdallah Zedan au nom de Mme Yasmine Fouad, Ministre de l'environnement de l'Égypte et Présidente de la Conférence des parties. M. Zedan a exprimé sa solidarité avec les participants face à la COVID-19. Les sessions virtuelles extraordinaires avaient été organisées pour faciliter les préparatifs des réunions plénières de la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l’application, et pour fournir un contexte en vue du prochain sommet des Nations Unies sur la biodiversité. Étant donné que les Parties se réunissaient pour la première fois depuis la nomination de Mme Elizabeth Maruma Mrema au poste de Secrétaire exécutive de la Convention, les participants ont été invités à se joindre aux félicitations adressées à celle-ci pour son nouveau poste.
9. M. Zedan a déclaré que la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la biodiversité* arrivait à un moment critique. Le Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 était en cours d’élaboration, et, partout dans le monde, les pays mettaient en place des mesures pour faire face aux effets de la COVID-19 ; le rapport contenait des informations susceptibles d’aider les pays à se rétablir plus efficacement. Dans le cadre des mesures visant à reconstruire les économies et renforcer les systèmes de santé, il était essentiel que les questions relatives au climat, aux terres, à la biodiversité et à l'eau soient au cœur des efforts.
10. Depuis des décennies, les pays s'efforçaient de préserver la santé et la prospérité des populations et d'éradiquer la pauvreté ; de garantir une alimentation et une nutrition de qualité, une eau propre, l'éducation et l'emploi et de bâtir des économies fortes et inclusives. Ils luttaient pour que la nature, dont ils dépendaient, et le climat, la biodiversité, les terres, l'eau et les océans soient préservés au profit des générations futures. La COVID-19 avait remis en question ces objectifs en raison de ses conséquences considérables sur la santé, les sociétés et les économies. Les discussions en cours, à la veille du sommet des Nations unies sur la biodiversité, arrivaient donc à point nommé. Ce sommet serait une occasion unique de faire preuve d'ambition et d'accélérer l'action en faveur de la biodiversité pour le développement durable, donnant ainsi un élan à l'élaboration et à l'adoption éventuelle d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 efficace lors de la quinzième réunion de la Conférence des parties.

Point 2. PrÉsentation de la cinquième Édition des Perspectives mondiales de la biodiversitÉ

1. À l'invitation du Président, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a entendu les présentations de M. David Cooper, Secrétaire exécutif adjoint de la Convention, sur la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la biodiversité* ; de Mme Joji Carino, du Forest Peoples Programme, sur la deuxième édition des *Perspectives locales de la biodiversité* ; et de Mme Suzanne Sharrock, de Botanical Gardens Conservation International (BGCI), sur la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes.

**Présentation par le Secrétaire exécutif adjoint**

1. Le Secrétaire exécutif adjoint a déclaré que le mandat de la cinquième édition des *Perspectives mondiales*[[1]](#footnote-2) *de la biodiversité* (décisions [XIII/29](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-13/cop-13-dec-29-fr.pdf) et 14/35) était de fournir un rapport sur les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs d'Aichi en matière de biodiversité, et sur les contributions aux objectifs de développement durable, en tant que base du cadre mondial de la biodiversité pour l’après 2020. Pour ce faire, diverses sources avaient été utilisées, notamment les sixièmes rapports nationaux et la récente évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)[[2]](#footnote-3).
2. La première partie de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la biodiversité*, consacrée à la biodiversité au service du développement durable, portait sur l'interaction entre la biodiversité et les objectifs de développement durable. Il était déjà clair, d'après l'évaluation mondiale de l'IPBES, que le déclin de la biodiversité compromettait la réalisation de ces objectifs et que cette diminution empêchait l'une des contributions essentielles à leur réalisation. Les auteurs des Perspectives s'étaient également penchés sur la manière dont les objectifs de développement durable favorisaient la biodiversité et sur les situations dans lesquelles il fallait veiller à ce que les mesures prises pour atteindre les objectifs de développement durable et protéger la biodiversité se renforcent mutuellement.
3. La deuxième partie de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la biodiversité* présentait une évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de chacun des objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Cette analyse avait montré que si des progrès avaient été accomplis, ils n'étaient généralement pas suffisants pour atteindre les objectifs nationaux, dont beaucoup étaient en outre mal alignés sur les objectifs d'Aichi. Toutefois, on pouvait également constater que de nombreux progrès avaient été accomplis en vue de réaliser des éléments de plusieurs objectifs. La ratification du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages avait été achevée plus tôt que prévu ; des progrès avaient été réalisés dans la hiérarchisation des espèces exotiques et dans la prévention de leur introduction ; les zones marines et terrestres protégées avaient été considérablement étendues ; les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) avaient été mis à jour ; le soutien financier international pour la biodiversité avait doublé ; et des progrès avaient été réalisés en ce qui concerne les données et les informations mises à la disposition du public et de la science citoyenne. D'autre part, certains domaines n'avaient manifestement pas progressé, notamment en ce qui concerne les incitations nuisibles, et l'on estimait que 500 milliards de dollars des États-Unis étaient encore consacrés chaque année à ce type de subventions.
4. De façon générale, les résultats masquaient souvent des domaines où de réels progrès avaient été réalisés. Une centaine de pays avaient intégré les valeurs de la biodiversité dans leurs systèmes de comptabilité nationale et les avaient alignées sur les normes internationales ; le taux de déforestation était inférieur d'un tiers à ce qu'il avait été au cours de la décennie précédente, notamment en Amérique du Sud ; et si un tiers des stocks de poissons étaient encore surexploités, pour les pêcheries dotées de politiques de gestion et d'évaluations des stocks satisfaisantes, soit environ la moitié de toutes les pêcheries, on avait constaté une reconstitution de la biomasse. Bien que, comme le montrait l'évaluation mondiale de l'IPBES, près d'un million d'espèces étaient menacées d'extinction, les mesures de conservation avaient permis d'éviter l'extinction de 28 à 48 espèces d'oiseaux et de mammifères depuis l'entrée en vigueur de la Convention, et de 11 à 25 espèces depuis 2010. Il y avait un certain nombre de leçons à tirer du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, dont l'une était qu'il fallait redoubler d'efforts pour s'attaquer aux facteurs directs et indirects de perte de biodiversité, tout en soulignant que si les politiques étaient mises en œuvre et appliquées, elles donneraient des résultats.
5. Dans la troisième partie de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la biodiversité*, il était question des moyens à mettre en œuvre pour réaliser la vision de 2050, à savoir « Vivre en harmonie avec la nature ». Une publication récente dans la revue Nature avait montré que pour infléchir la courbe de la perte de biodiversité sur les terres, il fallait non seulement investir dans la conservation et la restauration, mais aussi modifier les modes de production, de commerce et de consommation agricoles. Mettre la nature sur la voie de la restauration, sur terre et en mer, en vue de concrétiser la Vision 2050 nécessitait un changement transformateur grâce à un éventail d'actions. Si le changement d'affectation des terres et la surpêche représentaient actuellement les principaux facteurs de perte de biodiversité, on prévoyait que les changements climatiques deviendraient le principal facteur si l'augmentation des températures climatiques n'était pas maintenue bien en dessous d'une hausse de 2 °C et proche de 1,5 °C. La cinquième édition des *Perspectives mondiales de la biodiversité* présentait huit domaines de transition, ou transitions, et illustrait les interactions entre ces domaines. Une transition durable en matière d'action climatique reposait sur des solutions basées sur la nature, parallèlement à une élimination rapide de l'utilisation des combustibles fossiles, réduisant ainsi l'ampleur et les conséquences des changements climatiques, tout en apportant des avantages positifs pour la biodiversité et d'autres objectifs de développement durable. Cette transition tenait compte du rôle de la biodiversité dans le maintien de la capacité de la biosphère à atténuer les changements climatiques grâce au stockage et au piégeage du carbone, tout en permettant l'adaptation grâce à des écosystèmes résilients et en promouvant les énergies renouvelables afin d'éviter les effets négatifs sur la biodiversité.
6. Il a également cité l'exemple de la transition vers un système de santé unique intégrant la biodiversité. La récente pandémie de COVID-19 avait mis en évidence les risques sanitaires du commerce des espèces sauvages. La gestion des écosystèmes, y compris les écosystèmes agricoles et urbains, nécessitait une approche intégrée pour promouvoir des écosystèmes sains et des populations en bonne santé. Une approche interdisciplinaire concertée était nécessaire, car de nombreux facteurs communs de perte de biodiversité, de risque de maladie et de mauvaise santé étaient liés entre eux.
7. En avançant dans chacune des huit transitions, il serait possible de réaliser le changement transformateur préconisé dans l'évaluation globale de l'IPBES. Ce rapport avait identifié certains points de levier clés sur lesquels les actions publiques pouvaient faire la différence et expliquait comment ceux-ci étaient liés à chacune de ces huit transitions. En conclusion, il a déclaré que si les objectifs d'Aichi en matière de biodiversité n'avaient généralement pas été atteints, il y avait de nombreux exemples de réussite. Les mesures politiques avaient fonctionné et, en regardant vers l'avenir, il était possible de mettre la nature sur la voie du rétablissement en vue de réaliser la vision de 2050, « Vivre en harmonie avec la nature ». Il était donc nécessaire de prendre des mesures énergiques de conservation et de restauration, et de s'attaquer à tous les facteurs de perte de biodiversité. Inverser la tendance à la dégradation de la biodiversité contribuerait également à la réalisation du programme de santé, du programme climatique et des objectifs de développement durable au niveau mondial.

**Présentation par Mme Carino**

1. Mme Carino a présenté la deuxième édition des *Perspectives locales de la biodiversité*[[3]](#footnote-4), élaborée parallèlement à la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la biodiversité*. Elle a remercié les collaborateurs qui avaient rendu ce travail possible : le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité (FIPB), le Réseau des femmes autochtones pour la biodiversité (IWBN), les Centres de distinction sur les savoirs autochtones et locaux (COD-ILK), le Programme des peuples des forêts (FPP) et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (Secrétariat).
2. Elle a également remercié les donateurs suivants : le Secrétariat, le gouvernement du Japon par l'intermédiaire du Fonds japonais pour la biodiversité ; le Ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; le Ministère de l'environnement de la Finlande ; l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (SIDA) par l'intermédiaire de SwedBio du Centre de résilience de Stockholm ; le Gouvernement de la France par l'intermédiaire de l'Ambassade de France au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; l'Autorité régionale du détroit de Torres (Australie) ; Nia Tero ; le Fonds Christensen ; la Fondation Ford ; et l'Assemblée des Premières Nations (Canada).
3. La cinquième édition des *Perspectives mondiales de la biodiversité* avait présenté la dernière analyse de l'état et des tendances mondiales de la biodiversité, et avait mis en lumière les caractéristiques des systèmes politiques, économiques, technologiques, sanitaires et culturels, lesquels avaient extrait beaucoup trop de richesses de la nature. Le rapport montrait que la biosphère était endommagée et affaiblie. Ce n'était cependant qu'une facette de l'histoire de la biodiversité. Le rapport se concentrait sur la biodiversité locale et sur les exemples de résilience, des orateurs donnant une voix aux douleurs de Mère Nature en tant qu'enfants et guérisseurs : les peuples autochtones et les communautés locales qui travaillaient activement dans le domaine de la diversité biologique, à travers l'utilisation des gènes, des espèces et des écosystèmes en tant qu'aliments, en tant que relations et en tant que patries. Ces voix étaient souvent silencieuses et, lorsqu'elles étaient exprimées avec force, avaient été violemment réprimées ou réduites au silence, comme en témoignait le nombre croissant de défenseurs autochtones des droits de l'homme et de l'environnement tués. Elle a déclaré que cette édition leur était dédiée.
4. La deuxième édition des *Perspectives locales de la biodiversité* mettait en lumière plus de 50 histoires d'auteurs issus de peuples autochtones et de communautés locales du monde entier, présentant leurs perspectives et leurs expériences de la crise socio-écologique actuelle, ainsi que leurs contributions à la Décennie des Nations unies pour la biodiversité, et les solutions locales à la gestion de la biodiversité, aux changements climatiques et au développement durable. Le rapport avait identifié six transitions critiques nécessaires à la réalisation de la vision de 2050 « Vivre en harmonie avec la nature », qui étaient étroitement alignées avec les huit transitions de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la biodiversité*. Ces six transitions étaient les suivantes : garantir les droits fonciers et le régime foncier coutumier des peuples autochtones et des communautés locales ; revitaliser les systèmes alimentaires autochtones et locaux durables ; reconnaître et respecter les diverses formes de savoir et de pratique ; prendre des décisions inclusives et assurer un développement fondé sur l'autodétermination ; utiliser les ressources de manière durable et favoriser l'essor des diverses économies locales ; récompenser les solutions autochtones efficaces et mettre fin au financement des activités destructrices.
5. Elle a déclaré qu'il s'agissait de visions intergénérationnelles qui honoraient les luttes historiques et la sagesse des générations passées, s'inspiraient de l'expérience et des innovations des générations vivantes d'aujourd'hui et incarnaient l'héritage et les espoirs des générations futures. Elles contribuaient à l'effort commun de l'humanité pour sauver son habitat collectif.
6. Les conclusions et les enseignements de la deuxième édition des *Perspectives locales de la biodiversité* étaient similaires à ceux de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la biodiversité*. L'objectif 18 d'Aichi pour la biodiversité, relatif aux connaissances traditionnelles et à l'utilisation durable coutumière, n'avait pas été atteint, avec seulement dix pour cent des Parties incluant les peuples autochtones et les communautés locales dans leurs SPANB, et les indicateurs relatifs aux connaissances traditionnelles n'avaient pas été appliqués. Ce mépris permanent des contributions vitales des peuples autochtones et des communautés locales à la conservation, à la restauration et à l'utilisation durable de la biodiversité constituait une occasion manquée majeure et cette négligence avait eu des répercussions sur la réalisation partielle des 20 objectifs d'Aichi. Des partenariats durables étaient nécessaires entre la science et les connaissances autochtones et locales pour résoudre les problèmes contemporains, et le fait de mettre les cultures et les droits des peuples autochtones et des communautés locales au cœur de la stratégie en matière de biodiversité permettrait d'assurer des moyens de subsistance durables, le bien-être et des résultats positifs en matière de biodiversité et de climat, dans la mesure où ils assuraient une gestion durable de la biodiversité en réciprocité avec la nature. Les approches autochtones en matière de connaissances, de mode de vie et d'action inspiraient et évoquaient de nouveaux récits et visions de la culture et de la nature ; la collaboration sur une Terre vivante et sacrée, et le dépassement de la séparation et des déséquilibres dans les relations entre l'homme et la nature étaient essentiels pour faire face aux crises de la biodiversité et de la santé, y compris la hausse des pandémies telles que la COVID-19.

**Présentation par Mme Sharrock**

1. Mme Sharrock a passé en revue les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des cibles de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (SMCP) [[4]](#footnote-5), qui avait été adoptée par la Conférence des Parties en vue de mettre un terme à la perte de diversité végétale dans le monde. Avec cinq objectifs et seize cibles, la stratégie soutenait tous les aspects de la conservation des plantes, de la production d'informations et du partage des connaissances, en passant par la conservation, l'utilisation durable des plantes sauvages et des ressources génétiques, le renforcement des capacités, l'éducation et la sensibilisation du public. Elle fixait des objectifs clairs, stables et à long terme qui avaient été adoptés aux niveaux mondial, national et local par un large éventail de parties prenantes. Certaines Parties, dont un certain nombre de Parties très diversifiées, telles que la Chine, le Mexique et l'Afrique du Sud, avaient élaboré des réponses spécifiques à la stratégie mondiale, tandis que d'autres pays la mettaient en œuvre dans le cadre de leurs SPANB.
2. Elle a passé en revue les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs aux niveaux national et mondial. Au niveau mondial, des progrès avaient été réalisés en ce qui concerne la cible 1 (recenser en ligne la flore mondiale), qui serait atteinte d'ici la fin de l'année. Outre cette cible, les cibles 2 (mise en ligne) et 14 (participation du public) étaient les plus susceptibles d'être atteintes au niveau national, tandis que les cibles 7 (conservation in situ) et 12 (exploitation durable) étaient les moins susceptibles d'être réalisées. Les cibles avaient en outre suscité des actions et de nouvelles initiatives au niveau mondial, et le succès de la cible 1 était le résultat d'un partenariat international pour le recensement en ligne de la flore mondiale, qui devait se poursuivre au-delà de 2020. Les progrès vers la réalisation de la cible 2 avaient été réalisés grâce aux travaux relatifs à la Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et au lancement de la base de données de recherche sur les menaces de la BGCI. Cette base de données comprenait déjà plus de 300 000 évaluations de la conservation des plantes aux niveaux national et mondial et était d'une importance fondamentale pour permettre de hiérarchiser les actions nationales.
3. L'évaluation mondiale des arbres, une autre initiative de la BGCI et de l'UICN, devait permettre d'analyser les 60 000 espèces d'arbres d'ici la fin de l'année. Parmi les autres exemples de progrès réalisés concernant certaines cibles spécifiques figuraient les initiatives nationales visant à identifier et à protéger des zones importantes de diversité végétale et à conserver certaines espèces végétales à l'intérieur de ces zones. Elle a souligné certains des programmes importants en cours d'élaboration dans le domaine végétal. Les réseaux et les partenariats s'étaient considérablement développés aux niveaux national et mondial, et le nombre de nouveaux consortiums thématiques mondiaux autour d'objectifs spécifiques s'était accru.
4. Si la plupart des cibles ne seraient pas atteintes d'ici la fin de l'année, les progrès réalisés étaient plus importants que ceux qui auraient été possibles sans la SMCP. La plupart de ces progrès avaient été réalisés grâce à des objectifs SMART, soutenus par une communauté ciblée et engagée. Elle a souligné l'importance des données disponibles et accessibles au niveau national et des initiatives de renforcement des capacités. Il fallait également renforcer l'alignement, les liens et les rapports entre la SMCP et d'autres cadres ; la conservation des plantes devrait être intégrée dans une SMCP mise à jour et harmonisée avec le cadre mondial de la biodiversité post-2020. Les objectifs nouveaux ou actualisés de la SMCP devaient fournir des jalons, des indicateurs ou des sous-objectifs spécifiques aux plantes pour ce cadre et, à l'avenir, les nouveaux domaines d'intervention pour la conservation des plantes devaient inclure la restauration écologique, la récupération des espèces, l'utilisation durable et le partage des bénéfices. La diversité végétale était d'une valeur incommensurable pour l'humanité, soutenant tous les aspects de la vie sur Terre, et des actions concertées dans le cadre de la SMCP permettraient de sauvegarder les espèces végétales et leurs habitats.

**Déclarations des groupes régionaux, des Parties et des grands groupes d'organisations de la société civile**

1. Des déclarations ont été faites et des questions posées par les représentants de l'Afrique du Sud (au nom du Groupe africain), du Chili, du Costa Rica, de l'Égypte, de l'Allemagne, de l'Iran (République islamique d'), du Mexique, du Sénégal, de la Suède et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.
2. Des déclarations supplémentaires ont été faites et des questions ont été posées par les représentants de l'Alliance de la CBD, du Réseau mondial de la jeunesse pour la biodiversité, du Women's Caucus et de gouvernements locaux et sous-nationaux[[5]](#footnote-6).

*Égypte*

1. Le représentant de l'Égypte a demandé comment communiquer au mieux les résultats importants de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la biodiversité* au prochain sommet des Nations unies sur la biodiversité. Les résultats des *Perspectives* n’étaient pas bons, et il était important de convaincre les dirigeants du monde de changer leurs politiques en faveur de la conservation de la biodiversité. Il a en outre demandé comment les résultats de la session seraient pris en compte dans le Cadre mondial de la biodiversité pour l’après 2020.

*République islamique d'Iran*

1. Le représentant de la République islamique d'Iran a demandé s'il y avait eu une analyse des raisons pour lesquelles la plupart des cibles n'avaient pas été atteintes et si celles-ci étaient réalisables dans tous les pays. Il a demandé s'il était possible, lors de la prochaine évaluation, de simplifier les cibles pour la prochaine période de mise en œuvre de la Convention.

*Sénégal*

1. Le représentant du Sénégal a fait remarquer qu'aucune des cible n'avait été atteinte malgré tous les efforts déployés pour y parvenir, et a demandé si la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la biodiversité* avait été mise à jour pour refléter ce qui avait été réellement réalisé sur le terrain dans les différents pays.

*Afrique du Sud au nom du groupe africain*

1. Le représentant de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du Groupe africain, a pris note des résultats de la cinquième édition des Perspectives mondiales de la biodiversité. Près de trente ans s'étaient écoulés depuis l'adoption de la Convention, mais malgré cela, le déclin spectaculaire de la biodiversité continuait de menacer la nature et le bien-être des personnes qui en dépendaient. La perte rapide de biodiversité avait également un impact sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les Perspectives indiquaient qu'aucunes des cibles d'Aichi pour la biodiversité ne serait entièrement atteint cette année, et que seuls six des cibles seraient partiellement atteints. Le rapport soulignait également un certain nombre de facteurs directs et indirects de la perte de biodiversité et recommandait un changement transformateur pour mettre un terme à cette perte et améliorer le bien-être humain. Parmi les raisons pour lesquelles les cibles n'avaient pas été atteintes, on trouvait le manque de capacités et de ressources adéquates, mais aussi la définition des cibles elles-mêmes. Il était possible de traduire les leçons apprises en recommandations significatives pour l'avenir de la biodiversité, de la nature et des hommes. Celles-ci comprenaient l'élaboration d'objectifs SMART orientés vers l'action afin d'informer les Parties sur les mesures significatives à prendre pour réduire la perte de biodiversité. Ces cibles devaient être soutenues par des moyens de mise en œuvre adéquats et opportuns, et l'intégration de la biodiversité dans la production et d'autres secteurs était une priorité si l'on voulait les atteindre. Les efforts requis devraient comprendre une approche intégrée et cohérente qui permettrait à la fois de s'attaquer à la perte de la biodiversité génétique et d'améliorer la capacité de la nature à apporter ses bienfaits aux sociétés humaines et à promouvoir le bien-être de l'homme. Ils devaient également aborder les liens moins développés mais très tangibles entre l'homme et la nature qui contribuaient à définir les identités, les cultures et les croyances. En conclusion, il a souligné les risques et les opportunités présentés par la nature : tous deux dépendaient principalement de la façon dont la biodiversité était gérée, ce qui était entre les mains de l'humanité.

*Allemagne*

1. La représentante de l'Allemagne a déclaré que la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la biodiversité* présentait un résumé alarmant des efforts mondiaux de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité au cours de la dernière décennie et illustrait combien nous étions loin de « Vivre en harmonie avec la nature ». Elle a demandé quelles mesures étaient nécessaires pour mettre en œuvre résolument le cadre mondial de la biodiversité pour l’après 2020. Le rapport contenait trois messages clés. Le premier était que la mise en œuvre des objectifs convenus au niveau mondial ne sera possible que si les SPANB étaient alignés sur le cadre et le complétaient, et si les actions pour les atteindre étaient adaptées aux conditions locales. Le deuxième message était que le Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 nécessitait un système de rapport et d'examen solide, du niveau mondial au niveau national et même jusqu'au niveau local. Les rapports nationaux, la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la biodiversité*, la deuxième édition des *Perspectives locales de la biodiversité,* et d'autres rapports internationaux, tels que ceux de l'IPBES, étaient tous nécessaires pour dresser un tableau d'ensemble. Le succès du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 dépendait de la capacité à rassembler tous ces éléments. Enfin, la définition d'objectifs SMART ne suffirait pas à elle seule à apporter un véritable changement transformateur. Les huit « transitions vers des voies durables » des *Perspectives* exposaient clairement ce qui devait être fait dans divers secteurs, mais la définition de voies ne garantirait pas non plus la réalisation de la vision de 2050 « Vivre en harmonie avec la nature ». Le défi consistait à adopter une approche globale de la société qui traite la crise de la biodiversité avec le même niveau d'attention et d'action que pour la pandémie mondiale de COVID-19.

*Chili*

1. La représentante du Chili s'est félicité de l'élaboration et de la diffusion de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la biodiversité*, et a noté qu'il serait particulièrement utile d'en présenter les principales conclusions lors du Sommet des Nations unies sur la biodiversité, tout en soulignant l'état critique de la biodiversité mondiale. Elle a souligné l'importance du rapport et s'est félicitée de sa large diffusion, qui guiderait les pays dans la conception et l'élaboration de programmes, de stratégies et de réglementations pour le rétablissement d'écosystèmes spécifiques et en particulier la reprise économique post-COVID-19. Elle a suggéré de réaliser une série de courtes vidéos présentant les messages clés et les conclusions fondamentales des *Perspectives dans un* langage simple et clair, qui pourraient être partagées sur Internet et se diffuser sur les réseaux sociaux, afin de transmettre ce message au public. Cela contribuerait à sensibiliser à l'environnement, en tant que pas en avant pour commencer à vivre en harmonie avec la nature.

*Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord*

1. Le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a déclaré qu'en dépit des efforts importants et des progrès réalisés dans certains domaines, les objectifs d'Aichi en matière de biodiversité n'avaient pas été pleinement atteints. La nature poursuivait son déclin rapide, mais il n'était pas trop tard pour ralentir, arrêter et finalement inverser cette tendance négative, et les actions requises étaient également cruciales pour atteindre l'Accord de Paris et les objectifs de développement durable. Il fallait pour cela conserver et restaurer la biodiversité, maintenir le réchauffement climatique bien en dessous de 2°C, et parvenir à instaurer une production et une consommation durables. Ce message clair devait être communiqué lors du Sommet des Nations unies sur la biodiversité et dans les autres instances ne relevant pas de la portée étroite de la convention sur la biodiversité. Les leçons tirées du plan stratégique actuel devaient être mises en pratique et, en particulier, les objectifs et cibles mondiaux devaient être formulés dans un langage clair et simple, avec des éléments quantitatifs pour guider les actions de tous les secteurs de la société. Les ambitions nationales devaient être renforcées, et les SPANB mis à jour en améliorant leur exécution et en intégrant la biodiversité dans tous les secteurs. Un mécanisme de rapport et d'examen beaucoup plus efficace était nécessaire, afin de suivre les efforts individuels et collectifs et de permettre le renforcement des actions là où les progrès avaient été insuffisants. La cinquième édition des Perspectives mondiales de la biodiversité constituait une évaluation directe et réaliste, mais il n'était pas trop tard pour agir, et son Gouvernement était pleinement engagé à travailler avec toutes les Parties et les parties prenantes pour mettre en place et appliquer un cadre mondial ambitieux ; il était également déterminé à mettre la nature au premier plan des discussions lors de la réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques que son Gouvernement accueillerait en novembre 2021.

*Costa Rica*

1. Le représentant du Costa Rica a félicité le Secrétariat pour la présentation de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la biodiversité*, qui constituait l'un des principaux indicateurs des progrès réalisés dans la définition d'objectifs ambitieux pour les zones naturelles protégées. L'objectif 11 d'Aichi avait contribué à la création de zones protégées terrestres et marines pour préserver 17 % des terres et 10 % des océans d'ici 2020. Compte tenu des succès déjà obtenus, il devrait être possible de dépasser ces objectifs. Toutefois, au cours de la dernière décennie, il n'avait pas été possible de créer ces zones qui étaient les plus importantes pour la conservation de la biodiversité ou les plus représentatives de la biodiversité mondiale, et qui devaient être gérées efficacement. Selon les *Perspectives*, il fallait accroître considérablement l'étendue et l'efficacité des zones protégées, ce qui était conforme au consensus scientifique général sur la nécessité de protéger au moins 30 % des terres et des eaux de la planète d'ici 2030. Les Perspectives appuyaient ce consensus et la nécessité de couvrir davantage de zones protégées, d'autant plus que l'efficacité de ces mesures avait déjà été démontrée. La priorité devait être donnée aux zones protégées riches en biodiversité et à la garantie d'une gestion équitable de ces zones, ce qui ne figurait pas actuellement dans l'objectif d'action 2 du cadre mondial de la biodiversité, bien que ce soit un élément de l'objectif 11 d'Aichi. Des progrès supplémentaires devaient être réalisés dans l'élaboration de l'objectif pour garantir une gestion équitable qui soit explicitement incluse dans l'objectif d'action 2.

*Mexique*

1. La représentante du Mexique a déclaré que la COVID-19 avait montré clairement combien il était urgent d'améliorer les relations entre l'humanité et la nature ; notre propre survie était en jeu. Elle a salué la décision de publier la cinquième édition des Perspectives mondiales de la biodiversité avant le Sommet des Nations unies sur la biodiversité, un événement qui devait donner une impulsion aux engagements mondiaux nécessaires pour enrayer la perte de biodiversité. Elle a souligné que les principales conclusions des Perspectives n'étaient pas encourageantes et que si la trajectoire actuelle était maintenue, la biodiversité et les services qu'elle fournit continueraient à décliner, mettant en péril la réalisation des objectifs de développement durable et le bien-être des sociétés. Toutefois, les *Perspectives* présentaient également des transitions encourageantes qui, si elles étaient mises en œuvre, pourraient déboucher sur un avenir plus durable. À cette fin, des efforts unifiés devaient être déployés pour réaliser le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, au moyen d'objectifs et de cibles qui favoriseraient des actions visant à protéger les terres, les forêts et les océans et qui garantiraient l'utilisation durable de l'eau et de l'agriculture, la lutte contre les changements climatiques et le renforcement de la santé humaine et des écosystèmes ; le Mexique a demandé que les informations contenues dans les Perspectives soient prises en compte dans l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Les pays devaient également parvenir aux accords nécessaires pour sortir de la crise environnementale, qui s'était malheureusement aggravée au cours de l'année en cours, raison pour laquelle, aujourd'hui plus que jamais, il fallait redoubler d'efforts.

*Suède*

1. Le représentant de la Suède a rendu hommage aux personnes qui avaient élaboré la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la biodiversité* dans une période difficile. Les effets économiques et sociaux de la pandémie mondiale de COVID-19, que peu de gens auraient pu imaginer, n'avaient pas été ressentis partout de la même manière ; mais si la crise de la biodiversité était loin d'être aussi bien perçue, elle pourrait avoir des effets beaucoup plus dévastateurs et durables si les tendances négatives n'étaient pas stoppées. La perte de biodiversité était étroitement liée à d'autres problématiques mondiales telles que les changements climatiques, la dégradation des sols, la sécurité alimentaire et la santé humaine. Les *Perspectives* soulignaient la nécessité d'une réponse déterminée et urgente de la part des gouvernements, mais aussi de l'ensemble de la société. Dans la recherche de solutions aux différentes crises auxquelles l'humanité était confrontée, il était clair que la biodiversité offrait les solutions, ou des éléments clés de solutions, à nombre de celles-ci. La communauté de la biodiversité avait pour tâche de trouver les moyens les plus efficaces de communiquer ces informations au reste de la société. L'humanité serait certainement confrontée à des crises de différentes sortes à l'avenir, et s'il n'était pas possible de prévoir leur nature et leur gravité, il serait nécessaire d'y répondre. La solution évidente consistait à renforcer la résilience des sociétés, en les rendant résistantes aux effets d'événements imprévus. Pour ce faire, la restauration de la biodiversité et son utilisation judicieuse étaient essentielles, tout comme la réalisation et la protection d'atouts sociaux tels que la démocratie, l'égalité, la justice et l'éducation pour tous. Il a suggéré de collaborer virtuellement à la préparation de la quinzième réunion de la Conférence des parties et à la réalisation de la vision de la Convention sur la diversité biologique : Vivre en harmonie avec la nature.

*Réseau mondial de la jeunesse pour la biodiversité*

1. Le représentant du Global Youth Biodiversity Network (GYBN) a déclaré que la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la biodiversité* avait éclairé la voie à suivre pour créer un avenir plus sain, plus équitable et plus prospère pour tous. Les informations et les preuves irréfutables présentées renforçaient les appels à un changement transformateur à l'échelle du système, qui était la seule chance de vivre en harmonie avec la nature. Si les générations actuelles souffraient déjà des conséquences de la crise de la biodiversité, il s'est demandé ce que serait la vie pour les générations à venir. Sa génération était consciente de l'importance vitale de la biodiversité pour la société humaine ; ses aspirations et ses idéaux pour une relation plus saine entre la nature et l'humanité n'étaient pas seulement motivés par la compassion, la justice et l'espoir, mais aussi par la nécessité et la peur des conséquences d'un échec. Il fallait reconnaître que les jeunes étaient des acteurs et des parties prenantes clés dans la prise de décision à tous les niveaux, car avec la participation pleine et effective des jeunes dans la prise de décision environnementale, et avec la reconnaissance de l'équité intergénérationnelle, la prochaine édition des *Perspectives mondiales de la biodiversité* raconterait une histoire plus positive. Il était important de s'appuyer sur les succès et de tirer les leçons des échecs identifiés dans la cinquième édition. Le renforcement et le renouvellement du multilatéralisme devaient être fondés sur la confiance et sur le droit international ; il devait être orienté vers les objectifs primordiaux que sont la paix, la sécurité, les droits de l'homme et le développement durable. Si la cinquième édition des *Perspectives* donnait une image globale des progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements en matière de biodiversité, elle restait incomplète et inexacte sans l'inclusion des perspectives locales et des voix des organisations communautaires et des autres acteurs sur le terrain. Le soutien apporté à des initiatives telles que la deuxième édition des *Perspectives locales de la biodiversité* contribuerait à présenter de meilleurs résultats en matière de biodiversité mondiale. Alors que la communauté internationale s'efforçait de se remettre de la crise liée à la COVID-19, l'incapacité à s'attaquer à la perte de biodiversité de manière systémique risquait de revenir au statu quo, exposant ainsi le monde à une nouvelle pandémie semblable. Le temps pressait, mais ensemble et avec toutes les générations, on pouvait créer le monde que chacun souhaitait et méritait.

*Caucus des femmes*

1. La représentante du Caucus des femmes a déclaré que la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la biodiversité* avait marqué la fin de l'ère Aichi. Les efforts insuffisants qui y étaient constatés étaient inquiétants et soulevaient des questions sur les mesures à prendre afin que l'humanité puisse agir avec suffisamment d'ambition pour parvenir à une coexistence avec la nature et à une action collective et équitable. Elle était préoccupée par le fait que les droits, les rôles, les besoins et les priorités des femmes dans la prise de décision en matière de biodiversité qui avaient une incidence sur leur vie et celle de leurs communautés étaient toujours invisibles. Elle s'inquiétait en outre du manque de reconnaissance de la participation, de l'engagement et des connaissances des femmes en matière d'utilisation durable de la biodiversité, qui étaient complets, efficaces et significatifs. Elle était profondément préoccupée par la violence sexiste croissante dans le domaine de l'environnement, en particulier à l'encontre des femmes et des filles qui défendaient leurs terres et leurs territoires, et elle a attiré l'attention sur l'augmentation de leur charge de travail en raison des rôles de genre ainsi que sur les dangers associés aux soi-disant catastrophes naturelles qui résultaient en fait de la dégradation des écosystèmes. Ces tendances l'inquiétaient particulièrement car les courbes combinées croissantes de l'inégalité et de la perte de biodiversité empêchaient les femmes et les filles de jouir pleinement de leur vie et de leur droit à un environnement sain. Les Perspectives avaient souligné qu'il était nécessaire de renforcer l'intégration des questions de genre, du rôle des peuples autochtones et des communautés locales et du niveau d'engagement des parties prenantes. Le rapport avait souligné que dans les SPANB soumis à ce jour, moins de la moitié des Parties tenaient compte des questions de genre. Malgré les efforts que certaines Parties avaient faits pour prendre en compte la question du genre dans leurs politiques en matière de biodiversité, davantage devait être fait. Les femmes et les filles étaient plus qu'une référence, elles étaient plus qu'un mot, elles représentaient la moitié de la population mondiale et étaient aussi des agents de changement et des promotrices de l'utilisation durable de la biodiversité, elles étaient les acteurs de première ligne dans la gestion et la conservation de la biodiversité. Les femmes et les filles étaient des dépositaires clés des connaissances et jouaient un rôle essentiel dans le transfert intergénérationnel des savoirs et la conservation de la diversité génétique ; les femmes et les filles devaient être pleinement intégrées dans les stratégies de transition prévues par les Perspectives. Certaines des recommandations présentées dans les Perspectives étaient accueillies favorablement, mais il s'agissait de savoir comment celles-ci seraient pleinement intégrées et renforcées et mises en œuvre dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Le nouveau plan d'action pour l'égalité des sexes pourrait contribuer à transformer ces recommandations en actions et à garantir la justice sociale, économique et environnementale pour et par les femmes et les filles dans le secteur de la biodiversité.

*Réseau mondial de gouvernements locaux et sous-nationaux*

1. Le représentant du réseau mondial de gouvernements locaux et sous-nationaux a rappelé que la dixième réunion de la Conférence des Parties, qui s'était tenue à Aichi-Nagoya, avait débouché sur le Plan stratégique 2011-2020, qui comprenait les objectifs d'Aichi en matière de biodiversité. Cette réunion avait également abouti à l'adoption d'un plan d'action pour la biodiversité destiné aux gouvernements infranationaux, aux villes et autres autorités locales. Au cours de la dernière décennie, les gouvernements infranationaux et locaux, et leurs réseaux, avaient accompli beaucoup de progrès, tant individuellement que collectivement. Ces efforts et ces réalisations avaient contribué aux actions des Parties et s'inscrivaient dans leur lignée. Aussi, l'implication active et formelle des collectivités territoriales était-elle l'une des priorités à poursuivre au cours de cette décennie et des suivantes. Lors de la deuxième réunion de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, son réseau avait invité les Parties à coopérer avec les gouvernements infranationaux et locaux pour l'élaboration de leurs sixièmes rapports nationaux, et il était heureux de constater que la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la biodiversité* avait reconnu l'importance des villes et de la planification infranationale, ce qui encouragerait son groupe à agir dans la décennie à venir. Il espérait que le processus préparatoire en cours en vue de la quinzième réunion de la Conférence des parties permettrait de donner un rôle plus ambitieux aux collectivités locales et infranationales et de reconnaître leur importance dans la mise en œuvre du nouveau cadre mondial de la biodiversité.

*Alliance CBD*

1. Le représentant de l'Alliance CBD a exprimé sa solidarité avec tous ceux touchés par la pandémie de COVID-19, en particulier les groupes les plus vulnérables, et a dit espérer que la crise actuelle serait l'occasion pour les gouvernements et les pays de changer le paradigme de leurs modèles de développement. Il a remercié le Secrétariat et le Bureau pour leurs efforts en vue d'organiser la réunion virtuelle et d'assurer une participation active, équitable et juste. Concernant les solutions fondées sur la nature en matière de conservation et de restauration, il a déclaré que si elles avaient été mentionnées dans la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la biodiversité*, elles n'étaient pas définies comme telles dans la Convention. Cela causait des difficultés pour la société civile, tout comme l'absence de références aux droits dans un texte pourtant long, et il a demandé pourquoi ces références avaient été omises. Il a également demandé s'il serait fait mention de responsabilités différenciées entre les pays en développement et les pays développés dans le cadre des efforts visant à « aplanir la courbe ». Il était nécessaire de s'attaquer aux causes structurelles sous-jacentes de la perte de biodiversité et de se concentrer sur ce point plutôt que sur les services écosystémiques.

**Synthèse de la présidence**

1. Le Président a résumé les interventions en soulignant qu'un certain nombre d'entre elles étaient favorables à la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la biodiversité* et avaient souligné l'importance d'agir immédiatement pour améliorer l'état de la biodiversité tel que décrit dans le rapport. Les messages clés du rapport étaient qu'avec une mise en œuvre efficace des politiques et de la gestion, la science et les modélisations montraient clairement qu'un changement transformationnel était possible. Si tous les acteurs travaillaient en étroite collaboration, ce message positif pourrait être repris pour encourager l'action dès maintenant, en particulier en ce qui concerne les huit transitions vers une vie en harmonie avec la nature. Le lancement avait eu lieu avant le Sommet des Nations Unies sur la biodiversité, qui devrait reprendre les éléments du rapport, et notamment les messages clés contenus dans celui-ci. Il a invité les Parties et les observateurs à tirer pleinement parti du rapport pour les prochaines étapes de la préparation du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, et a encouragé les Parties et toutes les parties prenantes intéressées à utiliser le rapport et ses conclusions dans leurs communications afin de soutenir les actions urgentes en matière de biodiversité, de conservation et d'utilisation durable. Les résultats devaient également être largement diffusés dans le cadre d'initiatives d'éducation, de sensibilisation et autres. En conclusion, il a remercié l'équipe qui avait élaboré le rapport, et en particulier le Secrétaire exécutif adjoint, ainsi que les contributeurs et tous ceux qui avaient apporté leurs précieux commentaires.

Point 3. ClÔture de la session extraordinaire

1. Après l'échange habituel de courtoisies, la session virtuelle extraordinaire de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a été clôturée à 9h10 le mardi 15 septembre 2020.

II. Rapport sur la session extraordinaire de l’Organe subsidiaire chargÉ de l’application

Point 1. Ouverture de la session extraordinaire

1. La session extraordinaire de l'Organe subsidiaire chargé de l'application a été ouverte à 7 heures le mercredi 16 septembre 2020 par Mme Charlotta Sörqvist (Suède), Présidente de l'Organe subsidiaire, qui a souhaité la bienvenue aux participants. Elle a remercié le Bureau de la Conférence des Parties pour son soutien ainsi que la Secrétaire exécutive et son personnel pour les préparatifs de la session virtuelle extraordinaire. Elle a déclaré que la session de la veille de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques avait suscité beaucoup de réactions positives et de soutien, mais elle a également noté que certains défis avaient été relevés, notamment en ce qui concerne le nombre de déclarations qui pouvaient être faites dans le peu de temps disponible. Le temps réduit pour l'interprétation avait également été un facteur de difficultés.
2. La session actuelle était axée sur la mise à l'essai d'un processus d'examen mené par les Parties, dans le cadre d'un forum ouvert qui avait été initialement prévu pour la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application. Cependant, en raison des incertitudes actuelles liées à la pandémie COVID-19 et des nouvelles dates de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, elle avait demandé au Bureau d'envisager de mener la phase d'essai en ligne avant cette réunion, ce que le Bureau avait accepté. Elle a déclaré que les principaux objectifs du forum ouvert étaient d'entreprendre des examens pays par pays de la mise en œuvre de la Convention, d'accroître la transparence concernant les actions entreprises, de présenter les succès et les difficultés rencontrés, de faciliter l'apprentissage par les pairs entre les Parties et d'identifier les actions stratégiques pour surmonter les obstacles à la mise en œuvre nationale. Le forum ouvert serait suivi d'une courte session sur la mobilisation des ressources.
3. Des déclarations d'ouverture ont été faites par Mme Elizabeth Maruma Mrema, Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique, et M. Hamdallah Zedan au nom de Mme Yasmine Fouad, Ministre de l'environnement de l'Égypte et Présidente de la Conférence des parties. La déclaration de M. Zedan a été lue par M. Moustafa Fouda (Égypte).
4. M. Moustafa Fouda, parlant au nom de Mme Yasmine Fouad, Ministre de l'Environnement de l'Égypte et Présidente de la Conférence des Parties, a souhaité la bienvenue aux participants et a exprimé l'espoir que ces derniers et leurs proches se portent bien en ces temps difficiles et sa solidarité avec eux où qu'ils soient dans le monde. Il a rappelé que lors du lancement de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la biodiversité*, les participants avaient été informés que les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité avaient été insuffisants et que des efforts importants étaient nécessaires, à tous les niveaux, pour accroître le niveau de mise en œuvre de la Convention et développer le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. La planification, le suivi, les rapports et l'examen jouaient un rôle essentiel dans la réalisation de ces objectifs et devaient être renforcés.
5. Ce message a été étayé par les contributions des Parties, des partenaires et des autres parties prenantes, ainsi que par les discussions tenues lors des ateliers et des consultations régionales et thématiques organisés au cours de l'année. Dans sa décision [14/29](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-14/cop-14-dec-29-fr.pdf), la Conférence des Parties avait décidé d'étudier la mise en place d'un mécanisme d'examen renforcé pour la Convention, ou d'une approche multidimensionnelle renforcée de l'examen de la mise en œuvre, de renforcer la mise en œuvre en vertu du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, et de préparer un processus d'examen dirigé par les Parties qui serait expérimenté lors de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application. L'expertise et l'expérience acquises à ce jour dans la mise en œuvre de la Convention dans les pays respectifs seraient inestimables pour le développement de ce mécanisme d'examen renforcé, et la présente session permettrait de nourrir cette discussion.
6. La présente session devrait également permettre de prendre connaissance d'un rapport du panel d'experts sur la mobilisation des ressources. M. Fouda a rappelé la décision [14/22](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-14/cop-14-dec-22-fr.pdf), dans laquelle la Conférence des Parties avait déclaré que la mobilisation des ressources ferait partie intégrante du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. La quatorzième réunion de la Conférence des Parties avait demandé à la Secrétaire exécutive de charger un groupe d'experts d'entreprendre des travaux préparatoires concernant la mobilisation des ressources et plusieurs aspects liés à l'élaboration des composantes de la mobilisation des ressources, afin d'éclairer les travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (Groupe de travail à composition non limitée) et de la Conférence des Parties. Il était convaincu qu'ils pouvaient apporter une contribution significative aux discussions au cours de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, et formuler des recommandations solides à soumettre à la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, et à la quinzième réunion de la Conférence des Parties, pour examen.
7. La Secrétaire exécutive a souhaité la bienvenue aux participants à la session virtuelle extraordinaire de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, et a exprimé ses sincères remerciements au gouvernement égyptien pour sa participation à cette session, qui visait à exploiter les dernières technologies de communication et à faire un pas virtuel en avant dans le processus intergouvernemental. Malgré la pandémie de COVID-19 et les perturbations qu'elle entraînait, beaucoup avait été fait pour conserver et protéger la biodiversité et la nature. Au moment du lancement de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la biodiversité*, un certain nombre de demandes de prise de parole n'avaient pas pu être accordées en raison du peu de temps disponible. Elle a déclaré qu'il y aurait d'autres occasions de formuler des observations sur les Perspectives et les autres questions débattues au cours de la semaine, lors des réunions plénières de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de l'Organe subsidiaire chargé de l'application dans les mois à venir.
8. Il était opportun de commencer la session extraordinaire de l'Organe subsidiaire chargé de l'application par l'examen de la mise en œuvre. La quatorzième réunion de la Conférence des Parties avait examiné les mécanismes d'examen de la Convention, et avait demandé l'organisation et la mise à l'essai d'un processus d'examen dirigé par les Parties, notamment dans le cadre d'un forum ouvert qui se tiendrait lors de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application. Lors de la présente session extraordinaire, cinq Parties représentant les cinq groupes régionaux des Nations Unies avaient accepté de participer à la phase d'essai du processus d'examen pays par pays. Chacune des cinq Parties avait élaboré un rapport d'examen[[6]](#footnote-7), en complément de leur sixième rapport national, portant sur leur action en faveur de la mise en œuvre de la Convention et du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, et chacune d'entre elles s'engagerait dans un échange de questions et de réponses afin d'apporter de nouvelles informations. Elle a exprimé ses remerciements à ces cinq Parties pour leur engagement et aux autres Parties ayant lu les rapports d'examen et ayant soumis des questions pour la session. Les idées et les perspectives apportées pendant la phase d'essai du forum ouvert seraient essentielles pour faire avancer les discussions sur les mécanismes d'examen lors de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application. Elle était convaincue que les rapports fourniraient également à la communauté mondiale des preuves tangibles de progrès réels vers la conservation et la protection de la biodiversité. Ils montreraient au monde qu'il était sur la voie de l'établissement d'une nouvelle relation avec son capital naturel vital : une relation plus sûre, plus saine, plus durable et plus inclusive. Les rapports contribueraient également à mieux comprendre certaines des difficultés rencontrées, afin d'améliorer sans cesse les efforts déployés, et elle se réjouissait de la présentation et des discussions à venir.
9. La session extraordinaire examinerait également la mobilisation des ressources, une question aussi complexe et difficile que vitale. Lors de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties, les Parties avaient décidé que la mobilisation des ressources ferait partie intégrante du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, et avaient demandé qu'un groupe d'experts élabore des rapports sur les questions liées au développement de la mobilisation des ressources, qui contribueraient à éclairer les travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et de la Conférence des Parties. La disponibilité de ressources financières adéquates et prévisibles était essentielle pour une mise en œuvre efficace de la Convention. Cependant, pour assurer une telle mobilisation de ressources, il faudrait un changement transformateur, inclusif et équitable dans toutes les économies et la société en général. Bien que cette tâche puisse sembler énorme, elle était optimiste et pensait que les idées fournies par le panel, ainsi que les perspectives réfléchies des participants, pourraient aider à tracer collectivement la voie à suivre et à aider le monde à construire des systèmes économiques plus résistants.

Point 2. PrÉsentation des rapports d'examen

1. La Présidente a indiqué que chaque présentation serait suivie d'une séance de questions et réponses de 15 minutes. Elle a rappelé la notification publiée le 14 août 2020 qui avait invité les Parties à examiner les rapports d'examen et à soumettre au Secrétariat toutes les questions qu'elles souhaitaient voir traitées au cours du forum ouvert, en indiquant clairement à quelle(s) Partie(s) elles étaient destinées. Comme indiqué dans la procédure convenue pour cette phase d'essai, les cinq pays présentateurs avaient sélectionné des questions, parmi celles reçues des autres Parties avant la date limite, auxquelles ils devaient répondre pendant la session. Par conséquent, compte tenu de la procédure convenue et du temps limité pour la présente réunion, elle n'accepterait aucune autre question lors de la session.

**Présentation par le Sri Lanka**

1. La représentante du Sri Lanka a présenté le rapport d'examen du Sri Lanka et a fourni des informations générales sur la situation du pays et sa biodiversité, avant de passer en revue les mesures prises pour mettre en œuvre la Convention et le plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, y compris les mesures législatives, qui sont décrites plus en détail dans le document.
2. Le pays avait identifié plusieurs menaces pour la biodiversité : la surexploitation, la perte, la dégradation et la fragmentation de l'habitat, la propagation d'espèces exotiques envahissantes, toutes les formes de pollution, la pression démographique, les conflits entre l'homme et la faune sauvage et le biopiratage étaient les principales causes de la perte de biodiversité au Sri Lanka. De nouvelles recherches indiquaient également que l'impact des changements climatiques avait encore aggravé ces menaces. Pour conserver et utiliser durablement sa biodiversité d'importance mondiale, le Sri Lanka avait signé la Convention sur la diversité biologique en 1992, l'avait ratifiée en 1994, avait préparé sa première stratégie et son plan d'action national sur la biodiversité (SPANB) en 1998 et un addendum à son SPANB en 2007. Son deuxième SPANB avait été préparé pour la période 2016-2022 et était mis en œuvre en utilisant une approche basée sur les écosystèmes qui était plus cohérente avec les approches actuelles de la conservation de la biodiversité. Il était également lié à la réalisation des objectifs d'Aichi en matière de biodiversité et des objectifs de développement durable, et comportait cinq objectifs stratégiques : assurer la conservation à long terme de la biodiversité, promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques, conserver la biodiversité, promouvoir le partage équitable des bénéfices de la biodiversité et améliorer le bien-être humain grâce à une approche écosystémique. Douze cibles comprenant 87 activités avaient été établies pour atteindre ces objectifs, et elle a décrit quelles activités étaient liées aux différentes cibles et objectifs, et dans quelle mesure le Sri Lanka avait réussi à atteindre ces cibles.
3. Ces actions avaient notamment abouti à l'établissement d'une « liste rouge » nationale des espèces menacées, qui servait également de base de données pour les espèces indigènes du Sri Lanka. En ce qui concerne les autres activités, elle a donné des exemples de fermes à papillons, de contrôle des espèces aquatiques exotiques envahissantes, et d'outils juridiques mis au point pour les zones protégées. Les zones protégées comprenaient, entre autres, 1 951 473 hectares de couverture forestière naturelle, soit 29,7 % de la superficie totale du pays, ce qui dépassait l'objectif d'Aichi, bien que les zones marines protégées ne représentaient que 0,3 % des eaux territoriales du Sri Lanka. Les différentes catégories de forêts étaient décrites plus en détail dans le document.
4. Elle a souligné les conclusions du sixième rapport national, ainsi que les questions de ressources techniques et financières et de dépenses. Elle a déclaré que, selon un examen des dépenses, les dépenses en faveur de la biodiversité avaient augmenté progressivement de 2010 à 2015. Elle a ensuite énuméré un certain nombre de problèmes de mise en œuvre non résolus, tels que l'absence d'une structure appropriée à plusieurs niveaux pour surveiller la mise en œuvre du SPANB et le manque de clarté des rôles et responsabilités des différents organismes gouvernementaux. Elle a également déclaré qu'il y avait une mauvaise compréhension du potentiel offert par la biodiversité pour le développement national, ainsi qu'un manque de personnel formé pour élaborer des propositions de projets convaincantes, et qu'il était nécessaire d'établir un système efficace d'aide à la décision et de renforcer les capacités.

*Réponse du Sri Lanka aux questions*

1. En réponse à une demande de clarification des sections 1 à 12 du rapport d'examen et à une question sur l'état des actions ou des mesures prévues pour atteindre les cibles énoncées des objectifs de développement durable, la représentante du Sri Lanka a déclaré que, concernant sa première cible, le Sri Lanka avait élaboré, en consultation avec les parties prenantes, sa « liste rouge » des espèces menacées, à laquelle toutes les communautés de recherche avaient contribué. Des mesures avaient également été prises pour diffuser ces informations auprès du public grâce à des publications et des médias électroniques. Plusieurs programmes de formation avaient également été mis en place pour les communautés locales. Concernant l'état d'avancement du plan d'action, elle a déclaré que le SPANB avait été préparé conformément aux objectifs de développement durable. Par exemple, l'objectif de développement durable 15.1, qui consistait à assurer la conservation, la restauration et l'utilisation durable des écosystèmes d'eau douce terrestres et intérieurs et de leurs services d'ici 2020, était lié à la cible nationale 3 du Sri Lanka, tandis que la cible nationale 2 était liée à la réalisation de l'objectif de développement durable 15.2. Le Sri Lanka avait entrepris plusieurs actions pour restaurer ses écosystèmes, telles que la restauration des forêts de manguiers, mais d'autres écosystèmes étaient également en cours de restauration grâce à l'utilisation d'outils de régénération naturelle. L'objectif de développement durable 15.8 avait également été pris en compte dans la cible nationale 2 du Sri Lanka, et le développement d'une politique nationale pour la gestion des espèces exotiques envahissantes, et des recherches avaient été entreprises pour identifier les mécanismes appropriés de contrôle de ces espèces envahissantes. Des protocoles avaient été créés pour identifier les espèces envahissantes potentielles avant qu'elles n'entrent dans le pays, ainsi que pour identifier celles déjà existantes.
2. En réponse à une question concernant les entreprises qui avaient tiré profit d'investissements dans la conservation de la biodiversité et qui avaient en même temps contribué à atteindre les objectifs nationaux, la représentante du Sri Lanka a déclaré que si le tourisme avait conduit à la destruction d'une partie de la biodiversité, comme les espèces marines, l'écotourisme était un outil commercial permettant de protéger la biodiversité, de sorte que des installations touristiques pouvaient être créées sans détruire la biodiversité. Un autre exemple d'utilisation de la biodiversité au service des entreprises était la délivrance d'éco-labels apposés sur des produits en provenance du Sri Lanka, et donc l'utilisation de cette base commerciale pour protéger les écosystèmes.
3. La représentante du Sri Lanka a également répondu à une question sur l'utilité et la « valeur ajoutée » de l'examen volontaire par les pairs comme moyen d'identifier à la fois les lacunes dans la mise en œuvre du SPANB et les besoins de renforcement des capacités qui avaient été précédemment négligés. Elle a déclaré que l'examen volontaire par les pairs avait été utilisé pour le sixième rapport national et le SPANB. Une équipe internationale ayant une expérience variée avait été constituée pour le SPANB, tandis que pour le sixième rapport national, seuls des experts nationaux avaient été sollicités. L'examen volontaire par les pairs avait été effectué avec le groupe international, qui avait pu partager ses connaissances et son expérience avec des experts locaux pour améliorer les objectifs et les activités nationales. Elle a déclaré que ceci était la principale expérience du Sri Lanka en matière de révision volontaire par les pairs.

**Présentation de l'Éthiopie**

1. Le représentant de l'Éthiopie a présenté le rapport d'examen de l'Éthiopie, et a déclaré que lors de la mise à jour de son SPANB 2011-2020, il avait désigné un coordinateur du SPANB, créé un comité de pilotage du projet et élaboré des plans de travail annuels. Le SPANB mis à jour comprenait 18 objectifs, qui avaient été alignés sur les objectifs d'Aichi en matière de biodiversité, ainsi que 42 indicateurs et 58 actions. Au total, 10 institutions fédérales responsables de la mise en œuvre avaient coordonné les actions spécifiques, l'Institut éthiopien de la biodiversité servant de point focal national responsable de la mise en œuvre globale. Cet Institut avait assuré la coordination de la mise en place et du fonctionnement du Comité technique national sur la biodiversité (NBTC), du Conseil national sur la biodiversité (NBC), du calendrier des réunions du NBTC et du NBC, ainsi que du format et du délai de présentation des rapports pour les organismes de mise en œuvre.
2. Les résultats attendus des Parties pour le plan stratégique 2011-2020 étaient l'élaboration ou la révision de leurs SPANB et la présentation des cinquième et sixième rapports nationaux. L'Éthiopie avait révisé son NBSAP 2015-2020 et l'avait soumis au Secrétariat en 2015. Elle avait également soumis son cinquième rapport national, qui avait été intégré dans la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la biodiversité*, et avait soumis son sixième rapport national en avril 2019. Le cinquième rapport national avait montré que l'Éthiopie avait très bien mis en œuvre neuf des objectifs d'Aichi, et que la mise en œuvre avait été efficace concernant cinq autres objectifs et assez efficace pour les quatre autres. Le sixième rapport national avait montré que l'Éthiopie avait été plus efficace que prévu dans la mise en œuvre de dix des objectifs nationaux, avait été partiellement efficace dans la mise en œuvre de sept autres objectifs, et n' avait pas été efficace dans la mise en œuvre d'un seul objectif.
3. Alors que la mise en œuvre du SPANB 2015-2020 de l'Éthiopie devait être principalement réalisée en faisant appel aux capacités nationales disponibles, un soutien technique supplémentaire avait été obtenu d'autres sources, notamment grâce à des institutions chefs de file provenant de différentes sources et à leurs propres initiatives institutionnelles. Sur le coût total estimé de la mise en œuvre du SPANB 2015-2020 actualisé, 55 % des dépenses avaient été couvertes par le budget national, le reste ayant été obtenu auprès d'autres sources.
4. La nécessité d'ajuster le SPANB actuel pour planifier efficacement le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 était à la fois nationale et internationale. Les besoins nationaux supposaient de sensibiliser les décideurs politiques et le grand public à la valeur de la biodiversité et des services écosystémiques ; de renforcer la structure de coordination du SPANB ; de renforcer les mécanismes de mise en œuvre des dispositions convenues en matière de mise à jour et d'application ; de trouver, de faire pression et d'obtenir des sources de financement internes supplémentaires de sources non gouvernementales telles que le secteur privé ; et d'affiner et de peaufiner l'alignement des objectifs nationaux sur les objectifs mondiaux correspondants.
5. De même, sur le plan international, il fallait établir une vision, une mission et des objectifs communs bien compris, tels que ceux des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité ; organiser des événements de renforcement des capacités pertinents ; amener les parties à une compréhension égale du processus SPANB ; encourager les Parties à prendre part aux événements de renforcement des capacités et à s'abstenir de changer régulièrement de représentants ; faciliter la communication rapide et le déblocage en temps voulu des fonds alloués par le Secrétariat et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ; et respecter les engagements pris.
6. En outre, il était également nécessaire de s'attaquer aux difficultés relatives à l'engagement des parties prenantes, à l'audit physique de la mise en œuvre et à la désignation de zones protégées représentatives dans les écosystèmes du pays.

*Réponse de l'Éthiopie aux questions*

1. En réponse à une question concernant le manque de bases de référence claires pour déterminer dans quelle mesure les objectifs avaient été atteints, le représentant de l'Éthiopie a expliqué qu'il n'avait pas été possible d'inclure toutes les questions importantes dans le rapport d'examen. Malgré cela, la plupart des 18 objectifs comportaient également des bases de référence, et il a donné l'exemple des bases de référence relatives aux objectifs nationaux de biodiversité 8, 9 et 11, et a expliqué comment ces bases avaient servi à mesurer la réalisation de ces objectifs.
2. En réponse à une question sur les enseignements tirés par les pays qui avaient cherché à créer des synergies avec d'autres conventions relatives à la biodiversité, et sur la question de savoir si les points focaux de ces autres conventions participaient à l'élaboration et à la mise en œuvre des SPANB, le représentant de l'Éthiopie a déclaré que, dans son pays, nombre des points focaux de ces autres conventions étaient regroupés au sein de la même institution, la Commission éthiopienne de l'environnement, des forêts et des changements climatiques. Par conséquent, ils avaient participé à l'exercice d'évaluation effectué. Certains des points focaux de ces conventions étaient également membres de la CTNB et avaient participé à l'élaboration de certains des objectifs, ainsi qu'aux ateliers des parties prenantes ; certains de ces ateliers avaient même été organisés par ces derniers.
3. Répondant à une question sur les enseignements tirés de la mise en œuvre du SPANB et sur la question de savoir si, sur la base de l'expérience de l'Éthiopie, il recommanderait le processus d'examen en tant que mécanisme à intégrer dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 afin de renforcer la responsabilité, le représentant de l'Éthiopie a convenu qu'il serait judicieux de le faire, car cela aiderait les pays à tirer les enseignements de leurs échecs ainsi que de leurs succès et permettrait de mieux comprendre la mise en œuvre de la Convention dans le pays.

**Présentation par la Pologne**

1. La représentante de la Pologne a présenté le rapport d'examen de son pays, basé sur son sixième rapport national. Ce rapport avait été soumis le 14 février 2019, et son SPANB avait été adopté par le Conseil des ministres en novembre 2015, transformant en obligations nationales le Plan stratégique mondial pour la biodiversité 2011-2020 et la Stratégie de l'Union européenne pour la biodiversité. Le SPANB avait un but global, sept objectifs et de multiples cibles. Les sept objectifs étaient les suivants : améliorer le niveau de connaissances et accroître les activités sociales ; améliorer les systèmes de protection de la nature ; préserver et restaurer les habitats naturels et les espèces menacées ; maintenir et reconstruire les écosystèmes fournissant des services aux populations humaines ; intégrer les secteurs économiques aux objectifs de biodiversité ; lutter contre les menaces liées aux changements climatiques et aux espèces exotiques envahissantes ; et accroître la participation de la Pologne aux forums internationaux sur le thème de la biodiversité. Elle a illustré les objectifs en donnant divers exemples de mesures prises par la Pologne, décrites plus en détail dans le rapport. En ce qui concerne les ressources techniques et financières, elle a déclaré que l'inspection en chef de la protection de l'environnement et 16 inspecteurs régionaux étaient chargés de surveiller la biodiversité et de contrôler les utilisateurs des ressources génétiques. Le financement provenait du Fonds national pour la protection de l'environnement et la gestion de l'eau, de 16 fonds régionaux, et des programmes financiers de l'Union européenne, de l'Espace économique européen, des subventions de la Norvège et du Fonds suisse. Elle a déclaré que les fonds déboursés en faveur de la biodiversité s'élevaient à 354 millions de dollars des États-Unis par an.
2. Concernant la nécessité de revoir le SPANB, elle a indiqué que celui-ci avait été élaboré au cours de la période 2014-2015 et qu'il devait être révisé et mis à jour en fonction des priorités actuelles. Le nouveau SPANB serait axé sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et sur la nouvelle stratégie de l'Union européenne en matière de biodiversité, en tenant compte des conditions et des circonstances nationales. Pour ce qui était des défis non résolus, elle a déclaré que plusieurs objectifs du SPANB actuel ne seraient probablement pas atteints d'ici la fin de l'année en cours, et que les principales raisons en étaient l'insuffisance des ressources humaines et financières, la promotion insuffisante des questions de biodiversité dans l'ensemble de la société et la coopération insuffisante entre les parties prenantes.

*Réponse de la Pologne aux questions*

1. En réponse à une question sur les objectifs D et F de la Pologne, et sur les résultats attendus ou réels du projet « Élaboration de plans d'adaptation aux changements climatiques dans les villes de plus de 100 000 habitants », la représentante de la Pologne a déclaré que le projet était novateur et que son principal objectif était d'évaluer la capacité d'adaptation aux changements climatiques dans 44 des plus grandes villes de Pologne, et de planifier des activités d'adaptation en fonction des menaces recensées. Vu l'ampleur de l'initiative, c'était, à sa connaissance, la seule en Europe où un Ministre de l'Environnement avait soutenu simultanément autant d'autorités et d'administrations locales pour des activités d'adaptation. L'élaboration de plans d'adaptation urbaine dans 44 villes, ainsi qu'un projet parallèle concernant la capitale, Varsovie, contribueraient à protéger environ 30 % de la population polonaise contre les effets des changements climatiques, ce qui favoriserait en même temps la protection de la biodiversité. Chacun des 44 plans décrivait la ville concernée, en tenant compte de ses conditions naturelles, fonctionnelles et démographiques particulières, ainsi que de son potentiel économique, dont l'analyse était décrite plus en détail dans le document. Les 44 plans avaient tous été élaborés, et presque tous avaient déjà été adoptés par les autorités locales au moyen d'instruments juridiques locaux. Le coût du projet s'élevait à plus de 7 millions d'euros, dont le financement provenait du budget du Fonds de cohésion de l'Union européenne. Elle a déclaré que le projet s'était déroulé de janvier 2017 à 2019, et qu'en mars 2020, une initiative de suivi intitulée « Villes et climat » avait été lancée, dans le but d'améliorer la qualité de vie des résidents et d'aider à rendre les villes plus respectueuses et neutres en matière de climat.
2. En réponse à une demande de précisions sur les actions décrites dans le rapport d'examen et sur la manière dont elles contribuaient à la réalisation des objectifs nationaux de la Pologne, ainsi que sur le niveau de ces progrès, la représentante de la Pologne a déclaré que l'analyse des actions entreprises avait révélé que 53 % d'entre elles avaient été efficaces, alors que seulement 2 % des actions avaient été considérées comme inefficaces. Pour les autres activités, aucune évaluation n'avait été possible en raison d'un manque d'informations pertinentes sur l'état d'avancement de la mise en œuvre. L'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs nationaux montrait qu'aucun des sept objectifs ne serait atteint d'ici la fin de 2020, et que si des progrès avaient été réalisés pour quatre objectifs, pour un objectif, la participation aux forums internationaux, il y avait en fait eu un mouvement dans l'autre sens. Aucune évaluation n'avait été possible pour deux des objectifs en raison d'un manque d'indicateurs. Les indicateurs étaient en fait la clé de l'évaluation des actions et des objectifs. Cependant, différents indicateurs avaient été approuvés pour les actions et les objectifs, et si les indicateurs ne pouvaient pas couvrir toute la gamme des activités, ou une activité entière, il arrivait parfois que les indicateurs qui avaient été inclus dans les SPANB soient en fait inappropriés. Compte tenu de la difficulté que présentaient les indicateurs, une deuxième évaluation avait été effectuée sur la base de l'opinion d'experts, sous la forme d'une enquête qui avait été envoyée à plus de 130 instituts de recherche et 70 organisations non gouvernementales. La plupart des répondants avaient indiqué que la Pologne était sur la bonne voie pour atteindre ses objectifs nationaux ; cependant, en raison de la subjectivité de ces opinions et du taux de réponse plutôt faible, cette étude constituait une preuve limitée de progrès dans la mise en œuvre des objectifs nationaux. Concernant la mise en œuvre, elle a déclaré que pour la Pologne, les objectifs 1, 3, 4, 5 et 6 d'Aichi en matière de biodiversité nécessitaient des efforts supplémentaires.

**Présentation par la Finlande**

1. Le représentant de la Finlande a présenté le rapport d'examen sur la mise en œuvre de la Convention en Finlande, qui était basé sur l'évaluation de l'impact de la mise en œuvre de la stratégie nationale et du plan d'action pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité en Finlande (2012-2020), récemment publiée. En guise de contexte, il a présenté le calendrier des actions entreprises pour mettre en œuvre la Convention en Finlande, qui avaient abouti à l'évaluation d'impact. Il a déclaré que depuis 1996, il existait un large groupe de travail national sur la biodiversité composé de la plupart des ministères du gouvernement ainsi que d'un certain nombre d'autorités de l'État, d'instituts de recherche, du parlement sami, du gouvernement local, du secteur des affaires et d'organisations non gouvernementales. S'agissant de la mise en œuvre de la Convention et du Plan stratégique pour la biodiversité, il a déclaré que la Finlande avait 5 objectifs et 20 cibles nationales qui étaient conformes au Plan stratégique mondial et aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, et que s'ils avaient été légèrement modifiés pour tenir compte des circonstances nationales, ils étaient identiques à 90 %. Le plan d'action national comportait également 105 actions nationales couvrant 24 thèmes.
2. Pour ce qui était de l'action législative, il a énuméré les lois ayant un impact sur la biodiversité qui avaient été révisées ces dernières années, et a expliqué que deux des plus importantes lois touchant à la biodiversité, la loi sur la conservation de la nature et la loi sur l'utilisation des terres et la construction, étaient en cours de révision. Il a présenté un exemple de révision des 105 différentes actions et a déclaré que 56 % d'entre elles avaient abouti à une tendance positive en termes de développement visé. Il a déclaré que la Finlande allait s'efforcer d'améliorer ce pourcentage. Il a également dit que les tendances d'amélioration les plus prononcées étaient souvent observées dans les actions ayant un faible niveau d'ambition. Une légère tendance à l'amélioration avait également été observée dans le cas des actions qui avaient été partiellement mises en œuvre, et de celles dont la mise en œuvre avait commencé tard dans la période du SPANB ou qui portaient sur de nouveaux modes de fonctionnement. Les actions dont la tendance était stable, en revanche, avaient souvent été mises en œuvre dans le cadre des travaux à réaliser impérativement. Enfin, la tendance à la baisse concernant la coopération pour le développement était due à la réduction du financement général de ce type de projets.
3. Il a déclaré que l'allocation des ressources financières en disait souvent long sur les objectifs visés. Pour certaines des actions du SPANB, qui avaient bénéficié d'investissements importants, l'accent avait été mis sur une activité autre que la biodiversité. Il y avait également des actions pour lesquelles les investissements réalisés étaient faibles mais qui avaient donné lieu à une évolution positive marquée ou avaient un grand potentiel de le faire à l'avenir. En outre, cinq actions dont l'impact était modéré, mais dont le potentiel était important, avaient bénéficié d'une allocation financière élevée et, dans ces cas, les ressources avaient été investies avec succès dans des actions qui avaient ou pouvaient avoir des résultats considérables.
4. Enfin, concernant la nécessité de revoir le SPANB, il a fait remarquer qu'il était important de considérer l'impact des actions pendant la période du SPANB séparément de leur impact potentiel. La plupart des actions n'avaient eu qu'un faible impact pendant cette période, mais présentaient un potentiel beaucoup plus important pour l'avenir. Il a été considéré que pour le prochain SPANB, les actions devaient être SMART, avoir des résultats concrets et être accompagnées d'indicateurs relatifs à la mise en œuvre, aux tendances et aux ressources. Il fallait également que les actions soient moins nombreuses, et il a été considéré que 105 actions étaient beaucoup trop nombreuses pour être suivies efficacement. Pour ce qui était des difficultés restantes, il a déclaré que la Finlande avait une réelle possibilité d'inverser la tendance à la perte de biodiversité, d'autant plus que de nombreux nouveaux moyens d'améliorer l'état de la nature avaient été mis au point au cours des 25 dernières années. Toutefois, pour enrayer la perte de biodiversité, il fallait un engagement fort de la part de l'ensemble de la société et une transition écologique qui englobe toutes ses fonctions. Il a expliqué que par transition écologique, il entendait un changement transformateur qui prenait en compte la biodiversité dans toutes les prises de décision, passant d'une pression croissante ou continue sur la biodiversité à un impact positif net sur la nature. Les plus grands problèmes non résolus étaient de loin l'engagement, les ressources et la responsabilité, mais récemment, un intérêt politique et économique croissant se faisait jour en faveur de la préservation de la biodiversité.

*Réponse de la Finlande aux questions*

1. En réponse à l'observation selon laquelle il avait été estimé que les espèces forestières étaient gravement menacées, et à une question sur les mesures prises par la Finlande dans le secteur forestier pour résoudre les problèmes de biodiversité, le représentant de la Finlande a déclaré que la foresterie était une question importante en Finlande, à la fois en raison de son importance pour l'économie et l'emploi, et en tant que facteur de pression en matière de biodiversité. Environ 90 % de la surface forestière était utilisée à des fins commerciales et la plupart de ces forêts étaient exploitées de manière assez intensive, bien que ces forêts aient un caractère semi-naturel car la Finlande n'avait pas de plantations forestières. La sylviculture commerciale représentait la plus grande menace pour les espèces en Finlande, et deux types de mesures avaient donc été prises concernant les forêts : des mesures visant à étendre le réseau de zones forestières protégées et des mesures visant à transformer les activités forestières. En termes de protection, la principale mesure avait été le programme de biodiversité forestière METSO, qui se concentrait spécifiquement sur la moitié sud du pays. Ce programme avait réussi à bien des égards, notamment en suscitant des attitudes plus positives à l'égard de la protection de la biodiversité. Cependant, son objectif global de protéger environ 100 000 hectares de forêt d'ici 2025 était assez limité, car cela représentait environ 0,5 % de la superficie forestière totale. Les mesures de gestion commerciale des forêts comprenaient des mesures visant à augmenter le volume de bois mort et l'hétérogénéité structurelle, ainsi que des mesures visant à préserver les habitats particulièrement riches en biodiversité. En pratique, ces mesures comprenaient la certification des forêts selon des critères permettant de conserver les arbres de rétention et les zones tampons, l'application d'une sylviculture à croissance continue, ainsi que la création et l'amélioration des systèmes d'information favorisant la protection des espèces et des habitats menacés. Beaucoup avait également été fait pour utiliser l'information géospatiale, pour guider les opérateurs forestiers sur le terrain et leur indiquer ce qu'ils devaient faire ou ne pas faire, et les zones concernées.
2. En réponse à une question concernant les propositions que la Finlande avait préparées pour le prochain SPANB, et la mesure dans laquelle la Finlande prendrait en compte les buts et objectifs du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 lors de ce processus, le représentant de la Finlande a déclaré que le processus d'examen national avait été extrêmement important pour la fixation des priorités de la Finlande. Ces examens étaient importants à la fois pour mesurer l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre et pour fixer les priorités à l'avenir. Les leçons tirées des deux séries d'examens et d'évaluations d'impact avaient été positives et avaient été communiquées au Gouvernement et au public ; elles avaient été bien couvertes par les médias et avaient été bien accueillies par la population. Les propositions d'actions futures étaient le fruit du travail de divers chercheurs, et seraient prises en compte pour le plan national post-2020 et en feraient partie ; mais ce n'était pas la seule source d'information. Toutes les informations pertinentes seraient communiquées au groupe de travail national sur la biodiversité, qui comprend tous les ministères et les parties prenantes concernées, et qui serait chargé d'élaborer et de réviser le nouveau SPANB. Le nouveau SPANB et le plan d'action pour la Finlande seraient prêts en 2021, y compris le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et ses buts et objectifs, qui constituaient une partie essentielle de ce travail, ainsi que la stratégie de l'Union européenne en matière de biodiversité. Cette révision permettrait de déterminer les domaines dans lesquels il faut agir plus avant et les ressources à mettre en œuvre pour obtenir des résultats probants.
3. Enfin, en réponse à une question sur les leçons tirées des pays ayant cherché à créer des synergies avec d'autres conventions relatives à la biodiversité, et sur la participation des points focaux d'autres conventions à l'élaboration puis à la mise en œuvre des SPANB, le représentant de la Finlande a déclaré que son pays avait participé à d'autres accords environnementaux multilatéraux relatifs à la biodiversité par le biais de son mécanisme national de planification et de coordination, et avait également eu des échanges constructifs concernant les conventions relatives aux produits chimiques. Les points focaux nationaux se réunissaient régulièrement dans le cadre du groupe de travail national sur la biodiversité, et les préparatifs des réunions des différentes Conférences des Parties étaient activement suivis, tout comme le travail de l'IPBES et ses évaluations. La Finlande préconisait et encourageait cette démarche au niveau national, et croyait aux synergies, à la coopération, à l'intégration et à l'échange d'informations à tous les niveaux. Cette approche était essentielle à bien des égards, notamment en vue de l'utilisation efficace des ressources existantes, de la bonne gouvernance, de l'appropriation et de l'intégration de la biodiversité dans les différents secteurs de la société. En outre, la relation entre les objectifs de développement durable et la biodiversité était importante pour les objectifs communs de la Finlande, y compris les travaux relatifs aux indicateurs, aux rapports, à l'examen et à la responsabilité. La participation de toutes les parties concernées était essentielle pour une mise en œuvre réussie et une appropriation du processus. Il a aussi souligné que la sensibilisation et la communication étaient des outils clés en matière d'intégration et de synergies. La sensibilisation et l'attention des médias avaient contribué aux synergies ; c'était un très bon atout qui devait être pérennisé par le groupe national de communication, qui était présidé par le Ministère de l'environnement et comprenait toutes les personnes concernées par la communication, y compris les responsables du système de radiodiffusion publique finlandais.

**Présentation par le Guyana**

1. Le représentant du Guyana a présenté le rapport d'examen du Guyana et les informations générales sur l'adhésion de son pays à, et la ratification de la Convention sur la diversité biologique et son Protocole de Nagoya, les troisième, quatrième, cinquième et sixième rapports nationaux du pays, ainsi que le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Il a déclaré que le dernier SPANB du pays comprenait neuf buts stratégiques qui étaient associés à 13 Objectifs d’Aichi pour la biodiversité, ainsi que 31 objectifs nationaux pour la mise en œuvre du plan stratégique du Guyana. Il a ensuite passé en revue chacun des buts stratégiques, les objectifs nationaux associés, les mesures prises pour les mettre en œuvre et les succès obtenus à cet égard, qui ont fait l'objet d'une description plus détaillée dans le rapport d'examen du pays. En ce qui concerne le financement, il a indiqué que l'essentiel du soutien apporté à la mise en œuvre du plan stratégique provenait du FEM, bien que le Guyana eût également reçu d'autres financements, notamment de divers organismes des Nations Unies, de la Banque internationale de développement, de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et de la banque allemande de développement Kreditanstalt für Wiederaufbau. Toutefois, si des ressources techniques et financières avaient été mises à disposition au cours de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique, elles avaient souvent été soumises à la hiérarchisation de certains domaines au détriment d'autres, avec pour conséquence une mise en œuvre inégale du plan en dehors des activités habilitantes locales.
2. En ce qui concerne la révision du SPANB, il a déclaré qu'il devrait être révisé car il n'avait pas la profondeur requise pour une mise en œuvre efficace du plan stratégique. La formulation des objectifs nationaux n'était pas conforme aux méthodologies reconnues, ce qui ressortait clairement de l'absence d'indicateurs SMART correspondants. Il n'incluait pas non plus de cadre efficace pour le suivi et le compte rendu de la mise en œuvre. Il a indiqué que, lors d'une telle révision du SPANB, les objectifs et les mécanismes devraient être modifiés, selon le cas, de sorte à s'adapter à la fois au contexte national et au nouveau cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
3. En conclusion, il a déclaré que les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du plan stratégique demeuraient non résolues pour la plupart, car le financement limité et le manque de capacités techniques locales continuaient de nuire à la mise en œuvre. Il a également déclaré que la sensibilisation politique et publique continuait de poser un défi de taille.

*Réponse du Guyana aux questions*

1. En réponse à une question relative aux facteurs qui avaient appuyé les mesures concernant, et la réalisation des objectifs 1 et 2, la représentante du Guyana a déclaré qu'en fixant ces objectifs, le Guyana avait déjà mis en place un système d'aires protégées à l'échelle nationale, ainsi qu'une directive politique sur les concessions forestières, car on aurait assisté, autrement, à l'érosion de la biodiversité, et que le pays s'était déjà penché sur l'intégration de la biodiversité dans le secteur minier, en examinant notamment les bonnes pratiques, la sensibilisation et la législation.
2. En réponse à la question de savoir si le rapport d'examen avait été un outil efficace pour communiquer les progrès accomplis au niveau national dans la réalisation des objectifs nationaux en matière de biodiversité, et quelle avait été la valeur ajoutée du rapport d'examen par rapport au sixième rapport national, la représentante du Guyana a déclaré que le rapport d'examen avait été préparé pour le présent forum et n'avait pas encore été adopté comme outil au niveau national, mais qu'il était prévu qu'il serait utile une fois adopté au niveau national. En ce qui concerne sa valeur ajoutée par rapport au sixième rapport national, elle a déclaré que le rapport d'examen était principalement destiné aux décideurs et offrait la possibilité de mesurer les progrès en interne.
3. En réponse à une demande de précisions sur la manière dont les mesures décrites dans le rapport d'examen ont contribué à la réalisation des objectifs nationaux du Guyana et sur le niveau de progrès accomplis, la représentante du Guyana a déclaré qu'il était important de rappeler que le SPANB avait été élaboré en consultation avec les parties prenantes et que les Objectifs d’Aichi pour la biodiversité et les objectifs nationaux avaient été sélectionnés sur la base des recommandations des parties prenantes. Toutefois, il fallait également reconnaître que d'autres objectifs étaient également applicables et que des travaux étaient en cours pour mettre en œuvre ces autres objectifs, mais pour ceux-là, il n'avait pas été possible d'évaluer les progrès en raison d'un manque d'informations. En ce qui concerne la dernière question, elle a déclaré qu'à son avis, le rapport d'examen ne contenait pas de mesures, mais donnait un aperçu des progrès accomplis dans la mise en œuvre et que les progrès accomplis étaient mitigés.

**Synthèse de la présidente**

1. La présidente a remercié tous les intervenants pour leurs excellentes présentations qui avaient permis de dégager de nombreuses idées et perspectives précieuses qu'il conviendrait de prendre en considération. Elle a informé les participants qu'à titre de suivi, le Secrétariat diffuserait une enquête en ligne pour recueillir des commentaires et des points de vue supplémentaires qui seraient présentés et débattus à la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, conformément à la décision 14/29, et elle a invité toutes les Parties à contribuer activement à ce processus. Bien qu'il n'ait pas été possible de prendre des questions supplémentaires par manque de temps, elle a exhorté les participants à soumettre leurs questions aux intervenants, qui y répondraient bilatéralement.

Point 3. PrÉsentation par le groupe sur la mobilisation des ressources

1. La présidente de l'Organe subsidiaire chargé de l'application a déclaré que, dans la décision 14/22, la Conférence des Parties avait affirmé que la mobilisation des ressources ferait partie intégrante du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et avait demandé à la Secrétaire exécutive d'engager un groupe d'experts pour entreprendre des travaux préparatoires sur la mobilisation des ressources et sur plusieurs aspects liés à l'élaboration de la composante de la mobilisation des ressources, afin de guider les travaux du Groupe de travail à composition non limitée.
2. Elle a ensuite souhaité la bienvenue aux membres du groupe d'experts : Mme Tracey Cumming (Afrique du Sud), M. Yasha Feferholtz (EcoHealth Alliance) et M. Jeremy Eppel (Royaume-Uni).

**Présentations par le groupe**

*Partie I*

1. M. Jeremy Eppel (Royaume-Uni) a présenté le premier rapport du groupe et les principales conclusions de l'exercice d'examen et d'évaluation de la stratégie de mobilisation des ressources. Il a déclaré que si la structure sous-jacente de la stratégie de mobilisation des ressources était encore fondamentalement solide, il y avait de réelles questions quant à l'efficacité opérationnelle de la stratégie, en particulier dans les pays en développement, et que sa mise en œuvre posait de réelles difficultés en raison d'un manque de capacités et du fait qu'en dehors des ministères de l'Environnement, la priorité n'était pas accordée à la biodiversité. En outre, des questions telles que l'intégration, la suppression des subventions néfastes et l'accès et le partage des avantages n'avaient été que partiellement intégrées dans les objectifs généraux de la stratégie. La stratégie initiale présentait une série de lacunes et de défauts, tels que l'incapacité à répondre à la nécessité d'impliquer le secteur privé et un optimisme excessif quant aux investissements du secteur privé. Avaient également été constatées une omission de toute référence aux marchés financiers et au secteur bancaire, l'absence de plan d'action assorti d'échéances pour la mise en œuvre, ainsi qu'une importance insuffisante accordée aux financements innovants, et l'inadéquation de méthodes de présentation de rapports comparables et transparentes.
2. D'après le récent *Aperçu général du financement de la biodiversité à l’échelle mondiale* publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), entre 78 milliards de dollars des États-Unis et 91 milliards de dollars des États-Unis étaient investis chaque année dans la biodiversité à l'échelle mondiale, dont, approximativement 67,8 milliards concernaient des dépenses intérieures publiques dans les pays développés et les pays en développement ; le financement international de la biodiversité ne représentant qu'entre 3 et 12 % du total, et les dépenses du secteur privé une part tout aussi faible du total. Le rapport a également examiné les progrès accomplis dans la réalisation des cinq objectifs principaux de mobilisation des ressources qui avaient été fixés à la douzième réunion de la Conférence des Parties. En ce qui concerne l'objectif 1 a), les flux financiers internationaux avaient globalement doublé pour la période 2015-2018. Des progrès modérés avaient également été réalisés concernant l'intégration de la biodiversité dans les plans nationaux, objectif 1 b), 68 % des participants à l'enquête déclarant une certaine intégration et 32 % une intégration complète. Toutefois, en ce qui concerne les rapports sur les besoins en matière de dépenses intérieures, objectif 1 c), 75 % des participants à l'enquête avaient indiqué que l'objectif n'avait pas été atteint. En ce qui concerne l'objectif 1 d), seul un quart des Parties ayant présenté un rapport disposaient d'éléments d'un plan de financement, bien que 83 % eussent pu procéder à une certaine évaluation de leurs ressources intérieures en matière de biodiversité. Il était difficile de déceler des tendances car peu de Parties avaient établi l'écart relatif à leurs besoins, objectif 1 e), et élaboré des plans nationaux pour la biodiversité.
3. En conclusion, il a déclaré que le rapport avait conclu qu'en plus de générer des ressources supplémentaires, il fallait veiller à réorienter et à réduire l'utilisation néfaste des ressources, et à mieux utiliser et comptabiliser l'ensemble des ressources. Il fallait renforcer les synergies avec le financement des changements climatiques et les objectifs de développement durable, ainsi que l'intégration de la biodiversité dans les plans et les dépenses des secteurs public et privé. S'il était important de reconnaître que les ressources intérieures resteraient cruciales, il était important d'intégrer la biodiversité de manière globale dans les secteurs commercial et financier. Les gouvernements devaient montrer l'exemple et créer un cadre favorable solide pour les autres, mais rien de tout cela ne serait efficace si on ne se penchait pas sérieusement sur le renforcement des capacités.

*Partie II*

1. M. Yasha Feferholtz (EcoHealth Alliance) qui a présenté le deuxième rapport a déclaré que, selon les principales conclusions du rapport, les besoins annuels mondiaux agrégés pour toutes les activités d'ici à 2030 seraient de 7 à 11 fois supérieurs aux niveaux actuels estimés entre 78 et 91 milliards de dollars des États-Unis, et que l'investissement mondial dans les aires protégées serait de quatre à sept fois supérieur au niveau actuel de 24,5 milliards de dollars des États-Unis, ou 15 fois supérieur si les coûts de compensation étaient inclus. Une estimation plus prudente des besoins financiers se situerait encore entre 150 et 300 milliards de dollars des États-Unis, soit entre deux et quatre fois le niveau actuel. Si un cadre mondial ambitieux pour la biodiversité était mis en œuvre, il en résulterait un gain économique d'au moins 500 à 550 milliards de dollars des États-Unis pour l'économie mondiale, soit un gain net de 0,69 % du produit intérieur brut (PIB). Les principaux messages du rapport étaient les suivants : l'incapacité à mobiliser des ressources adéquates aurait des coûts économiques importants au niveau mondial, les pays en développement devraient supporter la plus grande part de ces coûts ; les besoins estimés de financement futur variaient entre des estimations basses de 103 à 178 milliards de dollars des États-Unis par an et des estimations hautes de 613 à 895 milliards de dollars des États-Unis par an, selon ce qui était inclus. Le coût financier n'était pas prohibitif en termes de PIB mondial, puisqu'il s'élevait à 0,1 % et 0,2 % du PIB, ce qui pourrait également entraîner un retour élevé sur cet investissement dans la biodiversité ; et davantage de données étaient nécessaires de la part des pays pour fournir une évaluation précise des besoins en mobilisation des ressources et de ses avantages.

*Partie III*

1. Mme Tracey Cumming (Afrique du Sud) a déclaré que, d'après les principaux messages qui ressortaient du troisième rapport du groupe d'experts, une mobilisation efficace des ressources nécessiterait des changements transformateurs, inclusifs et équitables dans l'économie et la société. L'approche proposée par le groupe d'experts s'articulait autour de trois éléments interconnectés : la réduction ou la réorientation des ressources portant préjudice à la biodiversité, la création de ressources supplémentaires pour réaliser les trois objectifs de la Convention, et le renforcement de l'efficacité et de l'efficience des ressources utilisées. Elle a déclaré que l'intégration, qui était un domaine de travail thématique important, était une approche intégrale dans les trois éléments. Enfin, les secteurs public, privé et financier avaient un rôle important de leadership et de collaboration à jouer.
2. En ce qui concerne le premier élément, elle a déclaré qu'il était recommandé que tous les budgets gouvernementaux comportassent des garanties afin que la biodiversité ne subît au moins aucun préjudice net. Il restait encore beaucoup de travail à faire sur les mesures d'incitation, et il convenait de réduire les mesures d'incitation et les subventions néfastes, tout en créant et en renforçant des mesures d'incitation propres à encourager les comportements favorables à la biodiversité, par des allègements fiscaux, et en décourageant les comportements nuisibles par des amendes et d'autres sanctions. Il faudrait également prendre des mesures visant à s'assurer que, tout du moins, la biodiversité ne subissait pas de préjudice net. Le secteur financier devrait incorporer les impacts, les dépendances et les risques liés à la biodiversité dans ses travaux, et le groupe d'experts a suggéré des rôles spécifiques pour les banques centrales, les banques de développement, les banques commerciales, les investisseurs institutionnels et le secteur des assurances, ainsi que pour les gouvernements, afin d'atteindre cet objectif. De même, le secteur des entreprises devrait intégrer la biodiversité dans ses modèles commerciaux, ses opérations et ses pratiques, ce qui nécessiterait des politiques de soutien et des cadres réglementaires de la part des gouvernements.
3. Le deuxième élément couvrait les mesures importantes recommandées pour générer des ressources supplémentaires de toutes provenances. Les dépenses publiques intérieures continuaient de jouer un rôle de premier plan en assurant un flux soutenu de ressources par le biais de dépenses directes et indirectes, tandis que le financement du développement international restait crucial pour la mobilisation des ressources. Il était possible d'accroître le financement direct et indirect lié à la biodiversité, et il fallait également augmenter le nombre de projets positifs pour la biodiversité dans les entreprises et le secteur financier, ce qui nécessiterait également le leadership des gouvernements, des banques de développement et des organisations non gouvernementales, par exemple par le biais du financement mixte. Enfin, il serait possible d'en faire davantage pour renforcer la mise en œuvre des accords relatifs à l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.
4. Le troisième élément portait sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'utilisation des ressources. Cela exigeait une bonne gouvernance et une planification adéquate dans le secteur public qui tinssent compte des facteurs de changement, de l'évaluation des coûts des SPANB et de l'élaboration de plans nationaux de financement de la biodiversité, ainsi qu'une coordination verticale et horizontale au sein du gouvernement. Des plateformes et des partenariats solides étaient nécessaires pour assurer la cohérence des politiques, le partage de l'apprentissage et la création d'approches communes. Le renforcement des capacités, l'assistance technique et la coopération technologique étaient également nécessaires de manière durable pour les secteurs public, commercial et financier. Le flux et l'utilisation du financement du développement international devraient être améliorés par une meilleure coordination et des calendriers réalistes pour les projets qui visaient un changement transformateur. Enfin, les processus de suivi et de présentation de rapports avaient dû être améliorés pour la mobilisation des ressources.
5. En conclusion, elle a déclaré que l'approche de la mobilisation des ressources avancée par le groupe d'experts, qui constituait un élément essentiel du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, était destinée à fournir un point de départ pour définir collectivement la voie à suivre afin de créer un changement juste et transformateur et de mettre en place des systèmes économiques résilients.

**Présentation par le Secrétariat**

1. Un représentant du Secrétariat a présenté les documents et a déclaré que quatre documents de pré-session et deux documents d'information avaient été mis à disposition par le Secrétariat : le document [CBD/SBI/3/5](https://www.cbd.int/doc/c/ed7c/e879/8336bf1151be1b9a84103c72/sbi-03-05-fr.pdf), qui a fourni un projet de recommandation concernant la mobilisation des ressources ; [CBD/SBI/3/5/Add.1](https://www.cbd.int/doc/c/cb63/3f92/318dc9dbf896c9404cc23ae5/sbi-03-05-add1-fr.pdf), un exercice d'évaluation et d'examen de la stratégie existante de mobilisation des ressources et de l'Objectif 20 d’Aichi pour la biodiversité ; [CBD/SBI/3/5/Add.2](https://www.cbd.int/doc/c/e2ad/5ee7/a3e170b175e19cf945a99dd3/sbi-03-05-add2-fr.pdf), une estimation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ; et [CBD/SBI/3/5/Add.3](https://www.cbd.int/doc/c/2423/3948/7a2f6ace70b2c591a665e11a/sbi-03-05-add3-fr.pdf), la contribution du groupe d'experts au projet de composante de la mobilisation des ressources. L'évaluation complète ([CBD/SBI/3/INF/2](https://www.cbd.int/doc/c/7d05/ed2f/156920ef027d2436635b05db/sbi-03-inf-02-en.pdf)) et les informations techniques supplémentaires ([CBD/SBI/3/INF/5](https://www.cbd.int/doc/c/d20d/1c03/c7b991efc0196788baa31539/sbi-03-inf-05-en.pdf)) avaient également été mises à disposition sous forme de documents d'information.
2. Le représentant du Secrétariat a déclaré que le document CBD/SBI/3/5 fournissait, dans la section II, davantage d'informations sur le mandat qui avait été donné au groupe d'experts et les activités pertinentes entreprises pour la mise en œuvre de ce mandat, tandis que la section III présentait des informations sur les activités pertinentes entreprises pour la mise en œuvre des autres éléments de la décision 14/22 et que la section IV contenait les éléments d'un projet de recommandation pour examen par l'Organe subsidiaire chargé de l'application. Les résultats des travaux réalisés par le groupe d'experts ont été présentés dans la section IV et le projet de recommandation, ainsi que dans les annexes I et II au projet de recommandation. L'annexe I comprenait les avis des experts sur les éléments de mobilisation des ressources à inclure éventuellement directement dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et dans le projet de recommandation ; il a été proposé d'inviter le Groupe de travail à composition non limitée à prendre en considération l'annexe I. Enfin, et ce, afin de fournir des orientations opérationnelles supplémentaires, l'annexe II synthétisait les considérations détaillées du groupe d'experts, contenues dans le document CBD/SBI/3/5/Add.3, sous forme d'éléments d'un éventuel successeur de la stratégie actuelle de mobilisation des ressources qui pourrait être adopté par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion.

**Déclaration de M. Gustavo Fonseca, Fonds pour l'environnement mondial**

1. M. Gustavo Fonseca (FEM) a déclaré que le rapport *Living Planet Report* publié en 2020 par le Fonds mondial pour la nature avait indiqué que les indicateurs de biodiversité continuaient de décliner et que la maladie émergente de la COVID-19 était un symptôme très grave d'une planète dont l'état régressait progressivement. L'évaluation mondiale de l'IPBES avait également indiqué qu'un million d'espèces étaient désormais menacées d'extinction. Les économistes prenaient de plus en plus conscience de la relation entre la perte de biodiversité et la croissance économique. En outre, le *2020 Global Risk Report* publié par le Forum économique mondial avait placé la perte de biodiversité parmi les cinq principaux risques pour la société, les entreprises et l'économie. Ce qu'il convenait de faire pour rétablir l'équilibre entre la nature et la société humaine devenait de plus en plus évident. Dans ce contexte, le FEM, assumant son mandat de mécanisme de financement de la Convention, commençait à élaborer son prochain ensemble de stratégies de financement pour la négociation d'une reconstitution fructueuse de son fonds d'affectation extraordinaire pour le cycle qui s'étendrait de juillet 2022 à juin 2026. Le cycle actuel du FEM-7 entrait dans sa troisième année et il a noté que le domaine d'intervention relatif à la biodiversité avait bénéficié du soutien financier le plus important à ce jour dans ce cycle. Ces investissements avaient permis de lutter systématiquement contre les facteurs de perte de biodiversité, reflétant l'évolution du FEM qui soutient des solutions intégrées en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité tout en offrant des avantages dans le cadre de toutes les conventions de Rio. Le projet de stratégie de mobilisation des ressources présenté par le groupe d'experts avait souligné l'importance d'accroître l'aide publique au développement, tout en reconnaissant la nécessité de mobiliser davantage de ressources intérieures pour une mise en œuvre réussie de la Convention. Il avait également précisé que le secteur privé était un acteur incontournable de cet effort global. Le FEM restait déterminé à soutenir ce projet par des investissements dans l'évaluation et la comptabilisation du capital naturel, le paiement des services écosystémiques, les échanges dette-nature, le financement mixte et d'autres mécanismes de financement innovants qui pourraient être déployés au niveau national. Si cela permettait de faciliter davantage ce processus, et si des orientations visaient spécifiquement le FEM pour soutenir ces plans de financement nationaux afin de compléter les SPANB, le FEM était prêt à apporter son soutien. En décembre de cette année, un projet de décision serait soumis au Conseil du FEM qui, s'il était adopté, lancerait le processus de reconstitution du FEM. Il a encouragé toutes les Parties à travailler ensemble pour soutenir une reconstitution solide du FEM-8, car cela serait essentiel à la mise en œuvre réussie du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 après que celui-ci aurait été approuvé à la quinzième réunion de la Conférence des Parties. Il serait également crucial d'améliorer l'état de santé de la planète et de contribuer aux efforts de relance verte qui s'imposaient à la suite de la pandémie actuelle de COVID-19.

**Déclarations des groupes régionaux et des Parties**

*Argentine au nom du groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes*

1. Le représentant de l'Argentine, s'exprimant au nom du groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, a déclaré que le monde était actuellement confronté à une crise sanitaire, économique et sociale qui aurait de graves conséquences sur la mise en œuvre des politiques environnementales. Cette situation sans précédent affectait déjà les capacités et les ressources et appelait à des mesures urgentes pour répondre de manière équilibrée aux trois objectifs de la Convention. En Amérique latine et dans les Caraïbes, la majorité des ressources consacrées à la conservation de la biodiversité avaient été traditionnellement fournies par les gouvernements nationaux, mais cette contribution, qui représentait un effort considérable en temps normal, deviendrait plus difficile face aux défis économiques et sociaux de la reprise après la pandémie de COVID-19. Par conséquent, son groupe a souligné qu'une réponse multilatérale décisive était plus que jamais nécessaire, reconnaissant les besoins financiers colossaux qu'imposaient à la fois une reprise durable après la pandémie et la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Cette réponse devrait comporter des engagements ambitieux concernant les ressources, les outils et les technologies de mise en œuvre et tenir compte des principes inscrits dans la Déclaration de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement, adoptée en 1992. Ces engagements feraient partie intégrante du nouveau cadre. La pandémie actuelle avait accru le fardeau des pays en développement et des plans de relance nationaux qui, à eux seuls, ne suffiraient pas à infléchir la courbe de la perte de biodiversité. Son groupe s'est donc félicité des résultats et des recommandations de l'étude sur la mobilisation des ressources, et attendait avec intérêt un engagement financier mondial réaliste et fiable de la part des pays et des donateurs internationaux pour fournir des ressources nouvelles, supplémentaires et efficaces et pour mettre au point des outils et des instruments permettant de faire face aux surcoûts et aux besoins techniques de la mise en œuvre du cadre dans les pays en développement, conformément à l'article 20 de la Convention, les pays développés montrant l'exemple en la matière. Il était à espérer que le FEM-8 intégrerait toutes les lignes directrices du cadre de l'après-2020, et qu'il examinerait en particulier les investissements nécessaires pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux afin de reconstruire en mieux pendant la période qui suivrait la pandémie de COVID-19. Malgré les efforts déployés pour mettre un terme à la perte de biodiversité, les données scientifiques montraient que les résultats n'étaient pas assez encourageants et qu'il était nécessaire de renforcer les mesures. Compte tenu du fait que la mobilisation des ressources nécessitait également un renforcement des mécanismes d'investissement privé, il était possible de tirer parti des plateformes internationales qui stimulaient la coopération et apportaient des solutions innovantes, ainsi que de sensibiliser le public, de renforcer les capacités et d'améliorer la compréhension de la biodiversité dans différents secteurs. À cet égard, son groupe a appelé à prendre des mesures extraordinaires afin d'obtenir de meilleurs résultats et a exhorté toutes les Parties à parvenir à un accord sur cette question, compte tenu des différentes circonstances nationales et des limites imposées par la pandémie.

*Union européenne, également au nom de ses États membres*

1. La représentante de l'Union européenne (s'exprimant également au nom de ses États membres) a réitéré la nécessité d'un changement transformateur, qui ne se produirait pas sans la mobilisation équilibrée de tous les types de ressources de toutes provenances qui s'effectuerait dans le cadre d'un programme plus large visant à rendre les politiques économiques et de développement plus écologiques et durables. L'Union européenne et ses États membres ont décidé, en accord avec le groupe d'experts, que la mobilisation des ressources englobait à la fois la création de nouvelles ressources et la réduction des besoins en ressources qui s'appuieraient sur la réforme des subventions néfastes et des solutions respectueuses de la biodiversité. Cela exigeait également de maximiser l'impact de l'utilisation des ressources, grâce à une utilisation efficiente et efficace des ressources, d'intégrer la biodiversité de manière effective dans tous les secteurs, y compris le secteur financier, et de créer un environnement plus favorable par le biais de réglementations appropriées et de l'utilisation d'instruments financiers, économiques et sectoriels. Les synergies entre le financement de la biodiversité et le financement d'autres secteurs, en particulier celui du climat, devaient être maximisées en prenant en compte de manière égale les objectifs en matière de biodiversité et les autres objectifs environnementaux. Une telle approche serait cruciale pour harmoniser les flux financiers publics et privés avec les objectifs en matière de biodiversité afin d'intensifier la mobilisation des ressources et de mieux répondre aux besoins de la nature et des peuples dans le cadre d'un changement réellement transformateur. À cet égard, les principes du programme d'action d'Addis-Abeba devaient également être pris en considération. Cela permettrait de reconstruire en mieux, de s'attaquer aux causes profondes des pandémies d'origine zoonotique et de parvenir à une reprise économique verte après la crise de la COVID-19 qui serait en harmonie avec les objectifs environnementaux, en particulier ceux concernant la biodiversité, et les objectifs climatiques. Cela permettrait également de soutenir l'engagement en faveur des objectifs de développement durable. En ce qui concerne les prochaines étapes du processus, il a été demandé si le groupe d'experts proposait de fixer un objectif déterminé au niveau national pour la mobilisation des ressources intérieures. De large portée, la mobilisation des ressources intérieures comportait différents éléments, tels que la réforme fiscale, les subventions et d'autres mesures d'incitation, et impliquait le secteur privé et d'autres acteurs de la société. Il a été demandé quels critères pourraient servir de référence commune pour définir de tels objectifs et si le groupe d'experts pourrait expliquer ce que l'on entendait par « accords d'accès et de partage des avantages entre pays ». Les synergies entre le financement de la biodiversité et d'autres financements, comme pour le climat, étaient des solutions possibles pour générer davantage de ressources. En outre, il a été demandé quels seraient les meilleurs processus de présentation de rapports et processus de suivi pour éviter les chevauchements et les doubles emplois. Il a également été demandé si les débats portant sur les éléments et indicateurs de suivi concernant la mobilisation des ressources auraient lieu lors des réunions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques ou de l'Organe subsidiaire chargé de l'application ou des deux organes.

*Afrique du Sud au nom du groupe des États africains*

1. Le représentant de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe des États africains, a pris note des résultats du rapport du groupe et a déclaré que l'Afrique considérait que la mobilisation des ressources faisait partie intégrante de la mise en œuvre de la Convention et était essentielle pour assurer la réalisation des objectifs et cibles définis pour 2030. Après examen des trois rapports présentés, il convenait de noter que les éléments du mandat du groupe d'experts prévoyaient, au paragraphe 15 e), que le groupe « étudierait les options et les approches permettant de mobiliser et de fournir des ressources supplémentaires de toutes provenances ». À cet égard, et afin de parvenir à un changement transformateur et à un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, le groupe des États africains a proposé la mise en place d'un fonds dédié à la biodiversité pour appuyer la mise en œuvre effective du cadre mondial de la biodiversité. Cette suggestion avait été mentionnée et soutenue par de nombreuses Parties lors des débats de la deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée en tant que question essentielle devant être traitée par le groupe d'experts. Des exemples de tels fonds spécialisés pourraient être tirés du Fonds pour la neutralité en matière de dégradation des terres de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et du Fonds vert pour le climat qui soutenait la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), en plus du FEM. La proposition de créer un fonds pour la biodiversité pourrait être étudiée comme l'une des options et approches permettant de mobiliser et de fournir des ressources supplémentaires de toutes provenances. L'article 20 de la Convention jouait un rôle central dans la réalisation des trois objectifs de la Convention : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Il convenait de noter que l'évaluation réalisée était pondérée de manière à fournir des scénarios visant à soutenir les efforts de conservation, mais les deux autres éléments constitutifs, l'utilisation durable et le partage des avantages, devaient faire l'objet d'un traitement égal pour atteindre les objectifs de développement durable. Les recommandations formulées dans le rapport imposaient aux gouvernements l'obligation de réorienter des fonds pour financer la mise en œuvre du cadre. Cela devait être replacé dans le contexte de l'actuelle pandémie de COVID-19, qui avait obligé la plupart des gouvernements des pays en développement à réorienter leurs ressources pour y faire face, ce qui avait alourdi le fardeau des systèmes de santé et avait eu une incidence négative sur la sécurité alimentaire, les emplois et les économies des pays en développement. En conclusion, il a déclaré que l'absence d'un plan d'action assorti d'échéances pour la mobilisation des ressources aurait des répercussions négatives sur la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité.

*Suisse, également au nom de l'Australie, du Canada, de l'Islande, d'Israël, de Monaco et de la Nouvelle-Zélande*

1. La Suisse s'est exprimée au nom des pays suivants : Australie, Canada, Islande, Israël, Monaco, Nouvelle-Zélande et Suisse. Les trois rapports avaient été lus avec beaucoup d'intérêt et le haut niveau de détail, l'expertise et les évaluations factuelles ont été accueillis avec satisfaction. La mobilisation des ressources était essentielle pour la mise en œuvre des objectifs de la Convention et de ses protocoles, et les trois rapports montraient clairement que des efforts importants avaient été accomplis, même s'il restait encore du travail à faire. Il était évident que toutes les Parties devaient œuvrer collectivement à accroître sensiblement la mobilisation des ressources provenant de sources publiques et privées, et qu'une grande variété de canaux et d'instruments financiers étaient nécessaires pour répondre aux diverses demandes et travailler de manière efficace et efficiente. De nombreux enseignements pouvaient être tirés de l'initiative pour le financement de la biodiversité (BIOFIN) du Programme des Nations Unies pour le développement, ainsi que de l'expérience des pays dans la mise en œuvre de plans financiers concrets. Le groupe d'experts avait également montré que les mesures d'incitation néfastes pour la biodiversité devraient être considérablement réduites. Aujourd'hui, les finances publiques consacraient un montant nettement plus élevé à des activités néfastes pour la biodiversité qu'à la mise en œuvre des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité. Il fallait introduire des changements, en travaillant avec les gouvernements et le secteur privé pour assurer la cohérence des politiques et réduire les mesures d'incitation néfastes pour la biodiversité dans le cadre d'une approche progressive. Comme l'a souligné le groupe d'experts, un engagement et une collaboration renforcés avec le secteur privé, et en particulier le secteur financier, seraient essentiels pour la mise en œuvre réussie de la Convention et de ses protocoles. Dans le contexte du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, il était important de viser haut et de s'inspirer de l'étude des travaux intéressants menés par le secteur financier qui avaient été occasionnés par l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris. En définitive, l'objectif devrait consister à rendre les flux financiers collectivement compatibles avec un scénario aboutissant à un développement positif net de la biodiversité qui assurerait une meilleure résilience de la nature et des peuples. Il était nécessaire de renforcer l'efficacité et l'efficience des interventions. En outre, les Parties devraient évaluer collectivement dans quelle mesure l'efficacité et l'efficience des actions, tant au niveau national qu'international, pourraient être renforcées pour garantir que l'impact positif le plus élevé possible sur le terrain fût généré et mis en œuvre par un vaste partenariat de manière totalement transparente et responsable.

*Chine*

1. La représentante de la Chine a remercié les trois experts pour leurs présentations et a posé deux questions. Elle a déclaré que, lors de la réunion du Groupe de travail à composition non limitée à Rome, elle avait remarqué qu'un certain nombre de pays avaient indiqué qu'une augmentation de « x » pour cent du financement ne pouvait pas être déterminée avant l'achèvement des travaux, et elle a demandé quel élément de base ceux-ci devaient prendre en considération pour déterminer ce chiffre. Elle a également fait observer qu'il fallait une nouvelle stratégie de mobilisation des ressources qui mobilisât tous les canaux de financement. Par ailleurs, elle a demandé ce qui était nécessaire pour les objectifs de mobilisation des ressources de tous ces différents canaux afin de mettre en place le mécanisme à long terme d'évaluation de l'utilisation efficace des ressources et comment cela serait accompli dans la nouvelle stratégie.

**Réponse du groupe d'experts**

1. Mme Cumming a répondu aux trois questions de l'Union européenne et a précisé que par « ressources intérieures », le groupe désignait spécifiquement les flux de ressources, de sources nationales et internationales, et non les politiques fiscales, celles-ci devant être traitées séparément. Elle a déclaré que l'accent ne devrait pas être mis sur une augmentation excessive du financement mais plutôt sur la création de flux de financement qui répondraient aux besoins et seraient à la hauteur des ambitions. Cette explication répondait également à la première question de la Chine concernant le nombre à utiliser pour remplacer le « x » qui avait été utilisé comme caractère de remplacement dans le document. Le « X » avait été utilisé parce que les objectifs n'avaient pas encore été définis et que le montant à fixer pour les flux de financement était donc inconnu. Cela ne pouvait pas être déterminé tant que les Parties ne s'étaient pas engagées à entreprendre toutes les autres activités requises. Par ailleurs, si l'impact négatif sur la biodiversité était réduit, les flux de financement réels nécessaires pour améliorer la biodiversité seraient aussi réduits. L'élimination des subventions perverses diminuerait les coûts de restauration de la biodiversité. Elle a également indiqué que la question mentionnait aussi des objectifs concernant les mesures d'incitation fiscales et les subventions et a déclaré que le groupe d'experts avait adopté une approche différente de la question, considérant que l'objectif était plus susceptible de porter sur les contributions que sur les résultats. Elle a en outre déclaré que le travail qui pouvait être réalisé impliquait un changement législatif ; le changement des politiques qui viseraient désormais des résultats positifs en matière de biodiversité pourrait être la seule chose qui serait réellement mesurable dans plusieurs pays.
2. En ce qui concerne la deuxième question de l'Union européenne portant sur les accords d'accès et de partage des avantages entre pays, elle a déclaré que la suggestion avait été présentée comme une approche possible susceptible de contribuer à générer des ressources supplémentaires provenant de la biodiversité. La formulation « entre pays » a été utilisée pour garder cette suggestion aussi ouverte que possible afin de ne pas se concentrer uniquement sur les arrangements entre entreprises ou entre entreprises et pays. Bien que le groupe eût suggéré qu'il pourrait s'agir d'une question qui mériterait d'être approfondie par les Parties en collaboration avec le Secrétariat de la Convention, il n'avait pas examiné la question en détail.
3. Enfin, en ce qui concerne la question relative aux synergies entre le financement de la biodiversité et d'autres financements, tels que le financement du climat, et une approche possible pour la présentation de rapports et le suivi, elle a déclaré que l'engagement d'un pourcentage fixe pour le financement du climat à allouer aux solutions basées sur la nature comportait une réelle valeur. Ces engagements pourraient ainsi être suivis et faire l'objet de rapports. Elle a également déclaré qu'il devrait y avoir de fortes synergies et une collaboration étroite entre le FEM et le Fonds vert pour le climat, et qu'un processus clair et transparent devrait être mis en place pour le marquage de la biodiversité dans les autres flux de financement, ce que tous les pays pourraient utiliser et approuver.

**Réponse du Secrétariat**

1. Le représentant du Secrétariat a expliqué que les indicateurs de ressources étaient désormais inclus dans le projet de cadre de suivi et que l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques assumait la responsabilité globale d'élaborer un cadre de suivi complet et cohérent couvrant l'ensemble des objectifs et des cibles. De ce point de vue, il serait utile que cette responsabilité globale restât intacte et comportât également des indicateurs sur la mobilisation des ressources. Toutefois, il fallait également reconnaître que la communauté de la mobilisation des ressources qui s'était réunie au sein du groupe de contact sur le mécanisme de financement et sur la mobilisation des ressources avait des compétences spécifiques et, de ce point de vue, on pouvait également prévoir, à mesure que la Convention avançait, qu'il y aurait une forme de processus itératif dans le cadre duquel certaines questions, selon les besoins ou selon leur identification par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, pourraient être examinées plus en profondeur au sein du groupe de contact, soit lors de la réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, soit lors de la réunion de la Conférence des Parties. Il a déclaré que cela supposait qu'un groupe de contact serait mis en place à l'avenir, mais sur la base de l'expérience passée, il estimait qu'il était très probable que cela se produisît.

**Synthèse de la présidente**

1. La présidente a déclaré qu'il n'y avait plus de temps à consacrer aux questions lors de la session, et que toute autre question devrait être soumise par écrit et ferait l'objet d'une réponse écrite après la session[[7]](#footnote-8).

Point 4. ClÔture de la session extraordinaire

1. Après l'échange de courtoisies d'usage, la session virtuelle extraordinaire de l'Organe subsidiaire chargé de l'application a été clôturée le jeudi 17 septembre, à 9 h 10.

III. Rapport de la session extraordinaire conjointe de l'Organe subsidiaire chargÉ de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de l'Organe subsidiaire chargÉ de l'application

Point 1. Ouverture de la session extraordinaire

1. La session extraordinaire conjointe de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de l'Organe subsidiaire chargé de l'application a été déclarée ouverte le vendredi 18 septembre 2020 à 7 heures, par M. Hamdallah Zedan, qui a déclaré qu'en tant que représentant de l'actuel président de la Conférence des Parties, il avait l'honneur d'accueillir les participants à la session extraordinaire conjointe sur la présentation du projet actualisé du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Il a remercié les coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (Groupe de travail à composition non limitée) d'avoir assumé la direction des opérations et travaillé d'arrache-pied pour rassembler la multitude de points de vue et de perspectives dans un « projet initial » utile et accessible, récemment actualisé[[8]](#footnote-9). Ce projet de cadre actualisé était le fruit d'un effort collectif consenti à l'échelle mondiale par les 196 Parties à la Convention, ainsi que par des entreprises, des banques multilatérales de développement, les peuples indigènes et les communautés locales, les jeunes, des organisations non gouvernementales, des gouvernements locaux et les femmes, œuvrant ensemble à la réalisation d'un objectif commun. Il a déclaré qu'il était certain qu'en tant qu'étudiants, les participants avaient été affectés à des « projets de groupe » et qu'ils avaient peut-être maintenant une dette de gratitude envers leurs professeurs pour ces tâches. À bien des égards, ils les avaient préparés à un projet de groupe d'envergure mondiale, bien plus vaste et plus urgent. Ils avaient alors appris à travailler ensemble et, à bien des égards, ils apprenaient encore actuellement. Il était certain qu'ils se réuniraient dans les jours à venir, soit en face à face, soit par écrans interposés ou une combinaison des deux, pour élaborer un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 qui fût efficace et ambitieux.
2. Après l'ouverture de la session, M. Zedan a demandé au président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, M. Hesiquio Benítez Díaz (Mexique), et à la présidente de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, Mme Charlotta Sörqvist (Suède), de présider la session conjointe.
3. La présidente de l'Organe subsidiaire chargé de l'application a remercié M. Zedan d'avoir ouvert la session et a déclaré que le président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et elle-même recueilleraient les déclarations régionales, certaines déclarations des Parties, puis celles des grands groupes. Les Parties s'exprimant au nom de leur région devraient soumettre leur déclaration par écrit, en indiquant clairement la Partie qui ferait la déclaration.
4. Mme Elizabeth Maruma Mrema, Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique, et M. Carlos Manuel Rodriguez, nouveau directeur général et président du Fonds pour l'environnement mondial, ont prononcé des allocutions de bienvenue.
5. La Secrétaire exécutive a accueilli les participants à la session extraordinaire conjointe, et a remercié le gouvernement de l'Égypte, qui assurait la présidence de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties, d'avoir déclaré la session ouverte. Elle a déclaré qu'alors qu'ils se réunissaient pour discuter des progrès réalisés en vue d'un nouveau pacte mondial pour la protection de la biodiversité, les participants vivaient en même temps l'une des plus extraordinaires menaces pour la santé mondiale de mémoire d'homme. Ces deux crises étaient étroitement liées, mais si la pandémie de COVID-19 avait pu perturber l'ordre quotidien du monde, elle ne perturberait pas les efforts déployés par la communauté internationale pour protéger et conserver la biodiversité et mettre un terme à la destruction des écosystèmes. Le « projet de cadre récemment actualisé » marquait la prochaine étape essentielle vers la quinzième réunion de la Conférence des Parties. Sur la base des discussions de la deuxième session du Groupe de travail à composition non limitée, ainsi que des communications supplémentaires, les coprésidents avaient maintenant élaboré un projet actualisé qui définissait un contexte pour la prochaine phase du processus au sein de l'Organe subsidiaire chargé de l'application et de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. Ils expliqueraient le processus du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et présenteraient le projet initial actualisé. Elle était convaincue que les participants à la session extraordinaire conjointe en apprendraient davantage sur les derniers développements et fourniraient également de précieuses informations qui contribueraient aux processus de négociation en cours.
6. Elle a également déclaré que la session extraordinaire conjointe avait de la chance de pouvoir bénéficier de la participation de M. Carlos Manuel Rodriguez, le nouveau directeur général et président du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). En tant que mécanisme de financement de la Convention, le FEM apportait un soutien essentiel au respect de tout accord qui serait obtenu lors de la quinzième réunion de la Conférence des Parties. Elle l'a remercié de participer aux débats sur l'avenir de la biodiversité et de parcourir ce chemin avec eux. L'avenir de notre monde et de ses ressources, son abondance constante pour les générations futures, dépendait de la détermination à agir maintenant et elle se réjouissait d'entendre les contributions des participants sur ce sujet important.
7. M. Carlos Manuel Rodriguez a déclaré qu'en tant que nouveau directeur général et président du Fonds pour l'environnement mondial, il avait lu de nombreux rapports, dont celui du groupe d'experts sur la mobilisation des ressources de la Convention sur la diversité biologique et la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*. Il a déclaré que, compte tenu de toutes ces informations et de la période décisive actuelle, le cadre mondial de la biodiversité constituait la feuille de route la plus importante pour la nature et l'environnement mondial. Il avait travaillé avec de nombreux participants pour en discuter, l'élaborer et accroître son niveau d'ambition. Les Parties, et les autres participants, avaient à la fois une occasion remarquable et une grande responsabilité puisqu'il s'agissait d'élaborer un accord solide pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et de parvenir à un consensus à ce sujet à la quinzième réunion de la Conférence des Parties. Ayant participé aux négociations et en tant que fervent partisan de la Convention sur la diversité biologique, il reconnaissait l'ampleur de la tâche qui l'attendait, mais il était convaincu qu'elle serait accomplie. S'il savait que les négociations visant à convenir d'un niveau d'ambition plus élevé pour la réalisation d'un tel cadre seraient difficiles, nul ne serait surpris d’apprendre qu'il était fermement convaincu que la question de la mobilisation des ressources devait être traitée de manière adéquate si l'on voulait atteindre ce niveau d'ambition plus élevé. Après avoir lu la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, il était parvenu à la conclusion que l'un des défis évidents concernait la mobilisation efficace des ressources, pour laquelle il y avait quatre éléments essentiels qu'il espérait que les négociateurs n'oublieraient pas. Parmi ceux-ci figuraient la nécessité d'augmenter l'aide à la conservation de la biodiversité ; une augmentation plus efficace et efficiente des ressources intérieures au niveau national ; des efforts sérieux pour lutter contre les mesures d'incitation et les investissements pervers du secteur financier, ce qui réduirait considérablement les besoins en nouveaux financements intérieurs ; et enfin, la création d'un mécanisme robuste, fiable et solide pour la présentation de rapports et le suivi de processus financiers. En tant que directeur général du FEM, qui agissait comme mécanisme de financement de la Convention, il s'était engagé à faire tout son possible pour appuyer les Parties dans les efforts qu'elles déployaient pour mettre en œuvre les accords et les mesures convenus au titre de la Convention. Le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, ainsi que l'Accord de Paris, seraient le fondement central de la stratégie de programmation du FEM pour sa prochaine phase. En conclusion, il a réaffirmé son soutien à la Convention sur la diversité biologique et s'est réjoui de renforcer ses liens avec le Secrétariat et les Parties en vue de soutenir la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

Point 2. PrÉsentation du projet initial actualisÉ du cadre mondial de la biodiversitÉ pour l'aprÈs-2020

1. Le président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a ensuite invité les coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, M. Francis Ogwal (Ouganda) et M. Basile van Havre (Canada), à fournir à la session extraordinaire conjointe un compte rendu du processus d'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et du projet initial actualisé du texte[[9]](#footnote-10).

**Présentations par les coprésidents du Groupe de travail**

1. M. Ogwal a rendu compte du processus de planification pour l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, des hypothèses de planification qui avaient été formulées et des rôles des organes subsidiaires de la Convention et du Groupe de travail à composition non limitée dans ce processus. Il a également expliqué les principales recommandations de la deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, ainsi que le projet initial actualisé, et les éléments supplémentaires que les coprésidents souhaiteraient envisager pour le projet révisé (projet 1.0) qui serait finalement présenté à la quinzième réunion de la Conférence des Parties l'année prochaine à Kunming, en Chine. Le Groupe de travail à composition non limitée a recommandé que l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques fournisse des avis scientifiques et que l'Organe subsidiaire chargé de l'application fournisse des avis sur la mise en œuvre, notamment sur la mobilisation des ressources, le développement des capacités, les conditions favorables, la gestion des connaissances et la sensibilisation. Le Groupe de travail à composition non limitée aurait pour rôle exclusif de négocier les objectifs et les cibles du projet 1.0, qui serait préparé avant sa troisième réunion.
2. Ce projet refléterait les résultats des deux premières réunions du Groupe de travail à composition non limitée, du Groupe de travail sur l'article 8 j) de la Convention et les dispositions connexes, des vingt-troisième et vingt-quatrième réunions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, ainsi que de toute communication écrite reçue jusqu'au 24 février 2020 et de toute consultation thématique qui avait également eu lieu. Il a ensuite présenté un organigramme illustrant le processus qui comprenait un nouvel élément, l'information de séquençage numérique, qui serait examiné par le Groupe de travail à composition non limitée à sa troisième réunion.
3. Le projet initial[[10]](#footnote-11) avait été actualisé pour répondre aux discussions de la deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, qui avait recommandé que les trois premiers objectifs fussent combinés, que le quatrième objectif fût allégé, qu'un nouvel objectif fût ajouté sur les instruments de mise en œuvre et que des jalons fussent ajoutés à chacun des objectifs. Au cours de ces discussions, il était apparu clairement que l'on souhaitait également un objectif axé sur les espèces, c'est pourquoi on en avait ajouté un. Les sections E à H avaient été reformulées en sections F à I, et des jalons avaient été inclus pour montrer si des progrès avaient été accomplis et pour évaluer si les cibles axées sur l'action étaient les bons outils pour atteindre la vision 2050 consistant à « Vivre en harmonie avec la nature ». Par conséquent, dans le projet initial actualisé, le nouvel objectif A regroupait les anciens objectifs A à C et comportait deux jalons pour 2030 ; l'ancien objectif D avait été simplifié pour devenir le nouvel objectif B qui comportait également deux jalons pour 2030 ; tandis que l'ancien objectif E avait été simplifié pour devenir le nouvel objectif C, avec un jalon qui reflétait l'ancien titre de l'objectif ; et un nouvel objectif D avait été ajouté et comprenait deux jalons pour 2030.
4. M. Basile van Havre a ensuite expliqué les principaux changements apportés aux cibles révisées dans le projet initial actualisé. Il a déclaré, en ce qui concernait la section E a), *réduction des menaces*, que la cible 1 comportait les mêmes éléments mais qu'ils avaient été réorganisés pour plus de clarté, tandis que dans la cible 2, la référence à la protection stricte de certaines zones terrestres et maritimes avait été supprimée à la suite des discussions menées lors de la deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, qui avaient également conduit à l'intégration de la nouvelle cible 3. Les cibles 4 et 5 étaient similaires au texte précédent, tandis que dans la cible 6, il avait été prévu d'énumérer les pourcentages de réduction des différents polluants qui avaient été précédemment mentionnés dans la cible. Pour la cible 7, le principal changement concernait la suppression d'une spécification numérique portant sur l'effort d'atténuation requis pour atteindre l'Accord de Paris.
5. S'agissant de la section E b), *répondre aux besoins des populations*, il a déclaré que la cible 8 avait été reformulée pour se concentrer sur les espèces, tandis que la cible 9 incluait désormais l'aquaculture et la sylviculture. Après avoir repris les rapports de l'IPBES, la cible 10 avait été reformulée pour inclure tous les services écosystémiques qui n'étaient pas abordés autrement. La cible 11 était basée sur la formulation précédente avec une interprétation légèrement plus large, tandis que la cible 12 récapitulait essentiellement la version précédente du texte.
6. S'agissant de la section E c) *outils et solutions*, il a déclaré que la nouvelle cible 15 était une fusion des cibles 17 et 18 précédentes, tandis que la cible 16 récapitulait le texte précédent. Il a également passé en revue la section F du cadre, *mécanismes d'appui à la mise en œuvre*, qui était relativement nouvelle et portait sur la mobilisation de ressources suffisantes ; le développement des capacités ; la production, la gestion et le partage des connaissances ; et la coopération technique et scientifique, le transfert de technologies et l'innovation. Il a énuméré les éléments de chaque catégorie et a noté que l'expression « développement des capacités » avait été utilisée à la place de « renforcement des capacités » pour mieux refléter ce qui était nécessaire.
7. Il a attiré l'attention des participants sur les éléments contenus dans la section G, *conditions de mise en œuvre*, et a noté que la participation des peuples autochtones et des communautés locales était un facteur essentiel, notamment concernant les aires protégées et conservées. L'équité entre les sexes et l'équité intergénérationnelle étaient également importantes, tout comme les synergies avec les processus internationaux pertinents et les partenariats visant à tirer parti d'activités durables. La gouvernance, l'intégration de la biodiversité, l'engagement du secteur privé et la volonté politique étaient autant d'éléments nécessaires pour mettre un terme à la perte de biodiversité, tout comme la prise en compte et la reconnaissance, selon qu'il convient, des droits de la nature.
8. Enfin, il a déclaré que les éléments contenus dans la section H, *Responsabilité et transparence*, étaient importants pour la mise en œuvre réussie du cadre, qui dépendait d'un système complet de planification, de présentation de rapports et d'examen. Le cadre serait intégré dans d'autres processus, selon qu'il convient, et serait complété par les systèmes d'acteurs non étatiques. Le système comportait trois éléments : la planification, par le biais de stratégies et de plans d'action nationaux, d'indicateurs et de documents de planification ; la présentation de rapports par le biais de rapports et de bilans nationaux et mondiaux, avec un calendrier de présentation des rapports et des évaluations mondiales ; et l'examen par le biais d'analyses mondiales, de forums ouverts et d'examens facultatifs approfondis par les pairs.
9. La présidente de l'Organe subsidiaire chargé de l'application a déclaré que l'Organe subsidiaire, à sa troisième réunion, examinerait sept points de l'ordre du jour relatifs au processus de l'après-2020, et elle en a souligné trois en particulier : le point 6 de l'ordre du jour, sur la mobilisation des ressources et le mécanisme de financement ; le point 7 de l'ordre du jour, sur le renforcement des capacités, la coopération technique et scientifique, le transfert de technologies, la gestion des connaissances et la communication ; et le point 9 de l'ordre du jour, sur les mécanismes de présentation de rapports, l'exercice d'évaluation et d'examen de la mise en œuvre. Elle a déclaré qu'elle espérait que les délibérations de cette réunion contribueraient à l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, tel qu'il avait été préparé par le Groupe de travail à composition non limitée, et que les résultats de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application le compléteraient par des éléments relatifs aux moyens d'appuyer et d'examiner la mise en œuvre.
10. Le président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a déclaré que l'Organe subsidiaire examinerait plusieurs éléments qui contribueraient directement à l'élaboration du cadre et qui étaient liés aux processus de l'après-2020, et en particulier le cadre de suivi qui permettrait de suivre les progrès accomplis dans la réalisation de la vision 2050 grâce à l'évaluation de la réalisation des cibles pour 2030. En particulier, le cadre de suivi comprendrait des éléments tels que les composantes de tous les objectifs et cibles, des éléments de suivi spécifiques permettant l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de toutes les composantes, un système d'indicateurs et l'approche des données de référence. L'Organe subsidiaire travaillait sur ce document afin de fournir aux coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée les informations nécessaires aux discussions de la troisième réunion du Groupe de travail. Le rôle de l'Organe subsidiaire consistait à veiller à ce que le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 reposât sur les meilleures sciences et connaissances disponibles et à soutenir une approche qui permettrait un changement transformateur.

**Déclaration des groupes régionaux, des Parties et des principaux regroupements d’organisations de la société civile**

*Union européenne et ses États membres*

1. La représentante de l'Union européenne et de ses États membres a présenté les condoléances de l'Union européenne aux victimes de la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences économiques et sociales. Le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 devait apporter le changement transformateur nécessaire à la réalisation de la vision 2050 consistant à « vivre en harmonie avec la nature », et 2030 constituerait, pour cela, le jalon essentiel. Chacun devait intensifier ses actions et se rallier au cadre. À la lumière de la pandémie de COVID-19, le cadre devait aussi contribuer à réduire le risque de transmission de maladies et de propagation d'autres pandémies, et soutenir une reprise économique et sociale qui aurait des effets positifs sur la nature. Le projet initial actualisé représentait une avancée importante qui répondait aux trois objectifs de la Convention, ainsi qu'aux Protocoles de Cartagena et de Nagoya. L'ambition du nouveau cadre mondial de la biodiversité devrait être égale ou supérieure à celle des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité de l'actuel plan stratégique, et il était donc préoccupant de constater que plusieurs cibles actualisées présentaient un niveau d'ambition inférieur à leur niveau d'origine. Des cibles SMART ont été réclamées lorsque cela était possible. De nombreuses questions déterminantes pour la réalisation des objectifs et des cibles étaient désormais prises en compte dans les éléments de suivi ; elles devaient au contraire s'inscrire pleinement dans le cadre. La conservation de la biodiversité marine et urbaine et de la diversité génétique n'était pas encore suffisamment représentée et, bien qu'il y eût une tentative de traiter la question de l'accès et du partage des avantages, des travaux supplémentaires sur les objectifs, les cibles et les indicateurs connexes étaient encore nécessaires. L'ambition devait aller de pair avec une mise en œuvre solide, et la nouvelle formulation du projet initial actualisé sur les instruments de mise en œuvre et les mécanismes renforcés de planification, de suivi et d'examen, y compris le mécanisme à cliquet, a été accueillie avec satisfaction. Les SPANB étaient le principal instrument de mise en œuvre. L'approche globale de la mobilisation des ressources, dont la réduction et la réorientation des ressources néfastes pour la biodiversité a été saluée, tout comme la création de ressources supplémentaires. Cependant, il était souhaitable d'exposer plus en détail ces parties du cadre. Seuls la participation d'autres parties prenantes et les partenariats établis avec celles-ci permettraient de parvenir à des changements transformateurs et il convenait de saluer les efforts déployés pour leur participation pleine et effective, en particulier celle des peuples autochtones et des communautés locales, de la société civile, des femmes et des jeunes, des milieux universitaires et des entreprises. L'Union européenne et ses États membres estimaient qu'une nouvelle approche impliquant l'engagement fort de tous les acteurs et secteurs était nécessaire pour atteindre la Vision 2050. L'intégration de la biodiversité devrait donc être explicitement incorporée dans l'ensemble du cadre, y compris dans ses objectifs et cibles. Le lien entre les objectifs et les cibles et les objectifs de développement durable a été salué, et un cadre mondial de la biodiversité qui fût solide était indispensable à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, tout comme le renforcement des liens entre le cadre mondial de la biodiversité et les autres accords environnementaux multilatéraux pertinents. La coopération et les synergies entre la Convention et d'autres organisations internationales seraient déterminantes pour la mise en œuvre du cadre et elles devraient rester étroitement associées au processus préparatoire.

*Antigua-et-Barbuda au nom de l'Amérique latine et des Caraïbes*

1. La représentante d'Antigua-et-Barbuda s'est exprimée au nom de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC). Elle a remercié les coprésidents du Groupe de travail pour les efforts constants qu'ils ont déployés afin d'actualiser ce document évolutif. L'utilisation durable et le partage des avantages découlant des ressources génétiques devaient jouer un rôle tout aussi important dans ce cadre, et un certain nombre de défis devaient être envisagés pour réaliser la Vision 2050, notamment la nécessité d'appuyer le développement des capacités et des ressources financières, humaines, institutionnelles et techniques aux niveaux national et mondial. Elle a expliqué que le GRULAC demeurait fortement engagé dans le développement du cadre de l'après-2020. La région restait prête à poursuivre la mise en place d'un environnement transparent, juste et équitable pour la participation aux étapes suivantes du processus.
2. Elle a réaffirmé que ce cadre constituait une initiative ambitieuse qui ne serait réalisée que si les opinions de toutes les Parties étaient soigneusement et efficacement prises en compte. Ainsi, une représentation égale des points de vue et des perspectives de toutes les régions devait être assurée. Le cadre de l'après-2020 devrait également être simplifié, le cas échéant, afin qu'il puisse être pleinement adopté par toutes les parties prenantes, y compris les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes, les jeunes et les enfants, les gouvernements infranationaux, le secteur privé et les citoyens. Le GRULAC estimait qu'il était particulièrement important de prendre en compte l'équité intergénérationnelle, l'approche « One Health » et l'approche tenant compte de la dimension de genre dans ce processus, et d'intégrer la vision des peuples autochtones et des communautés locales.
3. Il était également nécessaire d'approfondir et de systématiser les travaux en cours pour intégrer la biodiversité dans la planification et la gestion des secteurs productifs, et d'intensifier les efforts de coordination intersectorielle, comme indiqué à l'article 6 de la Convention. Il était essentiel de renforcer la communication stratégique, l'éducation et la sensibilisation à la biodiversité aux niveaux local, national, régional et mondial, en tant qu'outils permettant de promouvoir la transformation pour vivre en harmonie avec la nature.
4. Elle a rappelé à tous les participants qu'il n'y avait pas de demi-ambition et qu'il fallait un cadre mondial solide pour conserver et utiliser durablement la biodiversité, ainsi qu'un engagement réel pour fournir et mobiliser des ressources en appui à la mise en œuvre de ce cadre. La mobilisation des ressources devait faire partie intégrante du cadre.
5. Le GRULAC reconnaissait l'intérêt du cadre de suivi. Toutefois, la proposition présentée concernant l'examen par les pairs n'était pas réaliste. Les Parties n'auraient pas la capacité de mettre en œuvre l'ensemble des indicateurs, et un plan de renforcement des capacités serait nécessaire pour soutenir les connaissances et la technologie requises dans la mise en œuvre de ces indicateurs. Le mécanisme de suivi, de mise en œuvre et d'examen devrait rester souple afin d'inclure des indicateurs nationaux pertinents qui refléteraient les réalités de chaque pays. Elle a donc recommandé de se concentrer sur une méthodologie pour choisir les indicateurs phares.

*Afrique du Sud au nom du groupe des États africains*

1. La représentante de l'Ouganda a donné lecture de la déclaration de l'Afrique du Sud au nom du groupe des États africains, qui a félicité les coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée et le Secrétariat de la Convention pour les progrès accomplis à ce jour. L'Afrique estimait que, pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, il faudrait envisager d'élaborer des cibles mondiales qui pourraient être désagrégées, adaptées à, et réalisables à l'échelle régionale, nationale ou infranationale. À cet égard, l'Afrique a noté que certains des indicateurs n'étaient toujours pas SMART et continuaient à poser certaines difficultés aux pays pendant la mise en œuvre. De même, lors de l'élaboration d'indicateurs pour les cibles, il serait souhaitable d'examiner la possibilité de les utiliser à des échelles multiples, notamment dans le contexte de tout mécanisme de responsabilisation renforcé envisagé pour la mise en œuvre du cadre. Certains des objectifs et des cibles révisés, en particulier ceux qui étaient importants pour l'Afrique, avaient perdu des éléments essentiels tels que l'accès et le partage des avantages, qui n'étaient pas pleinement intégrés dans les objectifs et cibles révisés, ou les indicateurs qui leur étaient associés. Les trois objectifs de la Convention se renforçaient mutuellement et la question de l'accès et du partage des avantages devait être traitée sur un pied d'égalité, ce qui impliquait que le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques devait être reflété et pleinement pris en compte dans les objectifs et les éléments associés aux indicateurs. L'Afrique était prête à délibérer davantage sur ces objectifs et cibles afin que les Parties se missent d'accord sur des objectifs et cibles quantifiables, sans en compromettre les éléments essentiels. Le processus du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 formait également une plateforme idéale pour que les Parties approuvassent des solutions innovantes assurant un partage juste et équitable des avantages découlant du libre accès aux informations de séquençage numérique à des fins de commercialisation, en plus des avantages non monétaires reconnus au niveau mondial, qui devaient être accrus et impartis par un renforcement des capacités et du transfert de technologies.
2. L'utilisation durable n'était pas destinée à empêcher l'utilisation, mais à garantir que les moyens de subsistance des populations pauvres et vulnérables, qui dépendaient davantage de l'utilisation des ressources biologiques et des services écosystémiques, pussent être sauvegardés grâce à l'utilisation durable de ces ressources naturelles. Il était nécessaire de présenter les cibles et les indicateurs d'une manière qui reconnût que l'utilisation ne pouvait pas être éliminée, mais plutôt gérée de manière durable. La cible 8 se concentrait sur la gestion durable mais devrait également se concentrer sur l'utilisation durable, car la gestion n'était qu'un processus visant à garantir que les populations pussent bénéficier d'une utilisation réelle. La réduction de la pauvreté était un élément qui devrait être inclus dans la cible 8. La plupart des groupes pauvres et vulnérables dépendaient de la biodiversité et des services des écosystèmes pour lutter contre leur situation de pauvreté. L'utilisation coutumière durable n'avait pas été couverte et pourrait être ajoutée car elle formait, dans les sociétés traditionnelles africaines, une composante utile qui apportait des résultats en matière de conservation. Les systèmes d'aires protégées étaient vitaux car ils constituaient des refuges pour les espèces sauvages et des corridors écologiques. En outre, ils étaient aussi essentiels pour l'atténuation des changements climatiques, le tourisme et l'emploi. Les aires protégées devraient contribuer à résoudre les problèmes de pauvreté des communautés qui leur étaient adjacentes, et l'Afrique soutenait l'inclusion d'autres mesures efficaces de conservation par zone en complément des aires protégées pour appuyer la réalisation de la cible de conservation pour l'après-2020.
3. La restauration était importante pour l'Afrique, mais l'aménagement du territoire était crucial pour l'efficacité des activités de restauration et le cadre tendait à introduire de nouveaux concepts qui risquaient de mettre en péril le processus de négociation. Bien que la question des données de référence n'eût pas encore été examinée de manière approfondie dans le contexte de l'élaboration du cadre, diverses options et considérations avaient été exprimées, et certaines cibles, telles que celle qui soutenait les efforts de restauration, le partage des avantages et l'utilisation durable, nécessiteraient un examen attentif de leurs données de référence. L'Afrique saluait l'inclusion des instruments de mise en œuvre comme l'un des objectifs du cadre qui garantirait la disponibilité de ressources proportionnelles au niveau d'ambition du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Par conséquent, l'examen des cibles de mobilisation des ressources et de leurs éléments de suivi devrait tenir compte des conclusions du premier rapport du groupe d'experts, qui avait examiné et évalué la stratégie de mobilisation des ressources et avait conclu que l'efficacité de la stratégie de mobilisation des ressources était limitée et que la composante de la mobilisation des ressources du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 devrait être plus efficace et plus efficiente pour combler l'écart actuel entre les besoins en ressources et les ressources disponibles. S'appuyant sur la stratégie de mobilisation des ressources pour les Objectifs d’Aichi pour la biodiversité, il fallait élaborer une stratégie de mobilisation des ressources basée sur les cibles et tenant compte des rôles et des responsabilités énoncés à l'article 20 de la Convention. La stratégie devrait fixer des cibles pour les flux internationaux, le financement intérieur et les contributions du secteur privé et recommander des réponses politiques de la part des Parties pour atteindre les cibles de mobilisation des ressources.

*Nouvelle-Zélande au nom de l'Australie, du Canada, de l'Islande, de Monaco, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande et de la Suisse*

1. La représentante de la Nouvelle-Zélande s'est exprimée au nom des pays suivants qui font partie du groupe JUSCANZ : Australie, Canada, Islande, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande et Suisse. Elle a expliqué qu'avec la publication de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, la dure réalité de la tâche qui attendait la communauté mondiale avait été clairement établie et que, quelques jours plus tard, la voie à suivre pour la prochaine décennie et au-delà était à l'étude. Ce cap avait été marqué par la quatorzième réunion de la Conférence des Parties à Sharm El-Sheikh, voire même avant, lorsqu'il était clairement apparu que les objectifs d'Aichi n'allaient pas être atteints. Il avait été convenu collectivement qu'il fallait de l'ambition, ainsi qu''une transformation, et que la tâche à accomplir avant la session conjointe était de définir cette ambition. Mais au beau milieu de cette tâche déjà difficile s'est glissé un défi supplémentaire : la COVID-19. Chacun conviendrait que le processus n'était pas aussi avancé qu'il devrait l'être en raison de la COVID-19. Elle a donc particulièrement bien accueilli les sessions virtuelles qui avaient été organisées au cours de cette semaine dans le cadre des réunions des organes subsidiaires. Bien qu'il y ait eu des difficultés initiales, ce fut une excellente occasion de tester les processus, de démontrer les progrès accomplis et d'explorer d'autres options de progresser avant la prochaine et dernière réunion du Groupe de travail à composition non limitée. Le temps supplémentaire devrait être mis à profit pour faire avancer ces travaux. En conséquence, son groupe soutiendrait les propositions de discussions et d'échanges virtuels supplémentaires, à condition qu'ils fussent inclusifs et qu'ils permissent de progresser. Pour compléter le bon travail en cours de réalisation par le biais du processus formel, elle a encouragé les Parties à se joindre à la recherche d'autres options de discussions informelles en petits groupes dirigées par les Parties sur les principaux enjeux de l'après-2020.

*Géorgie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et orientale*

1. La représentante de la Géorgie, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et orientale (PECO), a déclaré que son groupe estimait que le renforcement de la communication et de la coopération était une condition préalable importante à la mise en place d'un cadre efficace et fructueux. De nombreux rapports avaient souligné la perte de biodiversité sans précédent, tandis que la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* avait montré que, collectivement, les Parties n'étaient pas parvenues à atteindre les objectifs de 2020. Malgré ces conclusions, les efforts déployés à l'échelle nationale pour atteindre les objectifs nationaux étaient conformes au plan stratégique mondial, et il était clair que cela n'avait pas suffi à relever des défis sans précédent. Il s'agissait d'une mise en garde importante sur la nécessité de prendre des mesures d'urgence communes plus fortes pour faire face à la crise d'extinction. Elle a insisté sur l'importance de déployer des efforts au niveau sous-régional pour la mise en œuvre des engagements pris au titre de la Convention, et du nouveau modèle de coopération au sein de l'équipe spéciale régionale sur la biodiversité de l'Europe du Sud-Est, qui faisait partie de la région des PECO, pour la planification stratégique de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité. Elle a souligné l'importance du renforcement des capacités et de la mobilisation des ressources pour assurer la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et la réalisation des objectifs de l'après-2020, et s'est réjouie d'entendre parler des travaux du groupe de mobilisation des ressources. Tout en soulignant l'importance d'accroître le financement de la biodiversité, de toutes provenances, elle a reconnu qu'il était également crucial d'utiliser efficacement les ressources existantes et de prendre des mesures efficaces pour éviter les dépenses futures. La préparation de l'Agenda vert pour les Balkans occidentaux, dans le cadre du pacte vert pour l'Europe, représentait une occasion unique de développer un plan d'investissement solide pour la région, centré sur la création d'instruments inclusifs de coopération pour la biodiversité, l'énergie propre et la relance économique verte. Il était clair que le cadre de suivi constituait une étape majeure vers des progrès écologiques dans la conservation, la restauration et l'utilisation durable de la biodiversité. Toutefois, elle a également reconnu que certains pays pourraient ne pas être en mesure de suivre les nouveaux objectifs rapidement et efficacement. Par conséquent, outre la liste complète des indicateurs, il pourrait être nécessaire de définir également comment ces pays rendraient compte des progrès qu'ils auraient accomplis dans la réalisation des nouveaux objectifs. Pour que le cadre mondial de la biodiversité soit efficace, il fallait un processus de mise en œuvre, de suivi et d'examen beaucoup plus solide, mais il fallait aussi veiller à ce que toutes les Parties fussent en mesure de le suivre. Enfin, étant donné que le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 était supposé devenir un cadre global, la participation d'autres accords relatifs à la biodiversité et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement devrait être considérablement accrue, et elle a demandé ce qui était prévu à cet effet.

*Bhoutan*

1. La représentante du Bhoutan a déclaré qu'elle comprenait l'objectif de voir les Parties augmenter les aires protégées, ou les espèces ou les écosystèmes, mais a demandé quelle était la situation des pays qui avaient déjà pris des engagements ambitieux et qui étaient confrontés à des difficultés pour tenir ces engagements. Elle a pris l'exemple du Bhoutan, dont la superficie protégée était déjà supérieure à 50 % et qui s'était engagé par sa constitution à conserver 60 % de couvert forestier à tout moment. Comment les nouveaux objectifs s'appliqueraient-ils aux pays qui s'étaient déjà montrés ambitieux sachant que le maintien de l'engagement actuel nécessitait également beaucoup de ressources et de capacités ? Les objectifs et les cibles du cadre mondial de la biodiversité devraient permettre de prendre en considération les pays ayant des ambitions déjà élevées et les aider à préserver les résultats obtenus. Elle a également déclaré que les pays les moins avancés et les pays en développement devraient bénéficier d'un accompagnement supplémentaire pour comprendre et effectuer les travaux préparatoires du cadre pour une négociation efficace et équitable du processus.

*Brésil*

1. Le représentant du Brésil a exprimé ses remerciements au Secrétariat pour avoir organisé la session conjointe en ces temps exceptionnels et a déclaré qu'il était important de tirer parti de cette dynamique et de poursuivre les discussions informelles sur les grandes priorités du cadre mondial de la biodiversité, en mettant en particulier l'accent sur la mobilisation des ressources. La pandémie actuelle avait creusé l'écart déjà considérable entre les capacités financières des pays développés et celles des pays en développement. Le changement transformateur n'aurait lieu que si les pays travaillaient de manière collective en s'appuyant sur leurs responsabilités communes mais différenciées. Cela impliquait non seulement de fournir des ressources adéquates aux pays en développement, mais aussi de définir des données de référence équitables. À cet égard, il a salué la décision de l'Espagne et du Portugal de reconnaître l'importance du principe des responsabilités communes mais différenciées. Comme le démontrait le rapport du groupe d'experts sur la mobilisation des ressources, le secteur privé devait intensifier ses contributions, même si les contributions des pays développés demeuraient la principale source prévisible de mobilisation des ressources. Des mécanismes de financement innovants étaient nécessaires pour soutenir les communautés locales, par exemple par le paiement des services écosystémiques. Ce mécanisme, qui avait déjà été reconnu dans les décisions de la Convention, pouvait être une solution rentable pour relever les défis et avait l'avantage de soutenir les communautés locales. Cependant, la mobilisation des ressources ne devait pas privilégier les projets de conservation et de restauration au détriment des deux autres piliers de la Convention. Les trois objectifs de la Convention devaient être clairement énoncés dans le nouveau cadre et recevoir des ressources financières de manière équilibrée. Afin de parvenir à des solutions durables permettant de mettre un terme à la perte de biodiversité, des accords sur l'utilisation durable et le partage des avantages avec les pays d'origine des ressources génétiques devraient être inclus dans le programme de l'après-2020. Parallèlement à la mobilisation des ressources, un ensemble approprié d'indicateurs devait être mis en place pour garantir la mesurabilité des résultats, et puisque la présentation de rapports nationaux s'avérait souvent contraignante pour de nombreux pays en développement, il était également essentiel de recenser les indicateurs qui étaient facilement accessibles à toutes les Parties.

*République islamique d'Iran*

1. Le représentant de la République islamique d'Iran a déclaré que la Convention constituait un engagement entre nations reconnaissant le rôle de la technologie, y compris la biotechnologie, pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. À l'article 16 de la Convention, les parties contractantes étaient invitées à fournir ou à faciliter l'accès aux, et le transfert des technologies pertinentes aux pays en développement. L'accès à la diversité biologique avait été accordé par l'adoption du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages, et pourtant le partage des avantages faisait défaut en quelque sorte. Il n'existait pas de protocole visant à garantir l'accès harmonieux et approprié des pays en développement aux technologies, et les programmes actuels de renforcement des capacités relevant de la Convention étaient principalement axés sur la réglementation des technologies et non sur la création, le développement, l'accès et l'utilisation des technologies concernées. La forme actuelle du projet initial actualisé n'était pas conforme à l'article 16 de la Convention, et il a demandé officiellement d'accorder une attention appropriée aux contributions et déclarations des Parties qui étaient très bien reflétées dans le rapport de la deuxième réunion du Groupe de travail[[11]](#footnote-12). Les questions environnementales ne reconnaissaient pas les frontières politiques créées par l'homme, et il a donné l'exemple des oiseaux migrateurs et de la récente pandémie de COVID-19, qui n'était ni la première ni la dernière, cette maladie faisait des millions de victimes. La solution à cette maladie serait probablement trouvée dans la nature, mais elle nécessiterait également une coopération internationale. Tout échec de cette collaboration aurait un impact immédiat sur la biodiversité et la santé publique, tant au niveau régional qu'au niveau mondial ; les sanctions dont souffrait la République islamique d'Iran ciblaient non seulement la République islamique d'Iran mais aussi le monde entier. Ces sanctions avaient fortement affecté les plans nationaux de conservation de la biodiversité et de lutte contre la dégradation des écosystèmes, tels que les initiatives de boisement des montagnes et la sauvegarde des espèces menacées. Toutes les activités connexes, y compris les échanges scientifiques et techniques et le soutien financier du FEM, avaient été gravement affectées. La République islamique d'Iran était prête à collaborer pour atteindre les objectifs d'amélioration du projet initial actualisé et ainsi tenir compte des préoccupations soulevées par certains pays, dont elle-même.

*Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord*

1. La représentante du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord n'a pas sous-estimé le défi consistant à maintenir la dynamique pour l'élaboration d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 qui serait ambitieux et transformationnel. Malgré les difficultés et l'incertitude créées par la pandémie actuelle de COVID-19, elle espérait que l'Assemblée générale des Nations Unies de cette année et le Sommet sur la biodiversité qui lui était associé donneraient un nouvel élan. La cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* a dressé un bilan franc qui donnait à réfléchir : aucun des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité n'avait été pleinement atteint. Bien qu'il ne fût pas trop tard pour agir, il fallait prendre des mesures décisives pour « infléchir la courbe », mettre la nature sur la voie du redressement et apporter les changements transformateurs nécessaires. Le projet initial actualisé constituait une bonne base à cet égard, car il permettait de clarifier la structure des objectifs et des cibles. Il fallait tirer parti de cette situation en remédiant aux chevauchements entre certains des objectifs, des jalons et des cibles, en accordant une plus grande importance à l'océan et en veillant à ce que les cibles fussent ambitieuses, fondées sur des données probantes et mesurables, mais aussi claires et faciles à communiquer pour promouvoir des mesures dans tous les secteurs de la société. Cependant, il ne suffisait pas de convenir d'objectifs et de cibles ambitieux. Ils devraient également être appuyés par un mécanisme transparent de suivi, de présentation de rapports et d'examen qui renforcerait la responsabilité, stimulerait l'ambition et assurerait la mise en œuvre, ainsi que par une mobilisation des ressources de toutes provenances qui serait proportionnelle à l'ampleur du problème. Son gouvernement était préoccupé par le fait qu'un travail considérable restait à accomplir sur ces enjeux et d'autres enjeux essentiels qui étaient tous étroitement liés. Tous les participants ont été encouragés à envisager des moyens créatifs pour progresser dans l'élaboration d'un terrain d'entente et de propositions concrètes sur ces enjeux. Un ensemble complet devait être prêt pour la quinzième réunion de la Conférence des Parties afin d'éviter de nouveaux retards dans la mise en œuvre. Il existait une convergence et une interdépendance très fortes entre les programmes politiques sur la biodiversité, les changements climatiques et le développement durable, et en tant que co-organisateur de la vingt-sixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, son gouvernement était déterminé à placer la nature au cœur de la lutte contre les changements climatiques.

*Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité*

1. Le représentant du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité a réitéré son engagement mondial en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité comme garantie de la vie sur la planète. La diversité biologique et culturelle, c'est-à-dire l'alliance stratégique entre la nature, la culture et les peuples autochtones, devrait constituer l'axe transversal de l'action à mener dans le nouveau cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Ce serait le meilleur stimulant pour les peuples autochtones et les communautés locales qui conservaient une grande partie de la biodiversité terrestre sur leurs terres, territoires et eaux, qui étaient conservées et préservées par leurs propres lois coutumières sur l'utilisation et la gestion des ressources biologiques pour répondre à leurs modes de vie et à leurs besoins d'une manière durable et en équilibre avec la nature. La conservation et les connaissances traditionnelles étaient des objectifs qui avaient été identifiés parmi les principaux messages du *Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques* par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, qui soulignait qu'une grande partie des espèces sauvages et domestiquées du monde survivaient encore dans des zones traditionnellement gérées, possédées, utilisées ou occupées par des peuples autochtones et des communautés locales. Cela s'expliquait par les connaissances autochtones et locales, et par le fait que ces sociétés disposaient de structures de gestion des ressources et de gouvernance fondées sur leurs connaissances traditionnelles. Par conséquent, ces pratiques coutumières devaient être affirmées, revitalisées et soutenues afin que les connaissances pussent être transmises d'une génération à l'autre au profit de la diversité biologique. L'établissement d'alliances stratégiques entre les peuples autochtones et les communautés locales et les Parties était essentiel pour la pleine reconnaissance de l'utilisation coutumière durable de la biodiversité, et il appréciait que le projet initial actualisé eût reconnu leur participation comme une condition permettant de faciliter la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qui devrait apparaître explicitement dans les cibles et indicateurs de celui-ci. Cela permettrait de réaliser la Vision 2050 consistant à « Vivre en harmonie avec la nature », un projet auquel les peuples autochtones et les communautés locales s'étaient engagés à collaborer dans le cadre des modalités qui avaient été adoptées pour répondre à leurs préoccupations concernant leurs droits fondamentaux. La mission 2030 et les objectifs définis pour 2030 et 2050 devraient refléter et reconnaître le développement conjoint de la diversité bio-culturelle et ses liens inextricables, comme indiqué dans la déclaration de Sharm el-Sheikh sur la nature et la culture. Il a vivement préconisé que les propositions précédemment soumises par l'IIFB, concernant ses commentaires et contributions sur les objectifs, cibles et indicateurs du nouveau cadre mondial de l'après-2020, fussent prises en compte en tant qu'exemples pratiques de coopération mutuelle pour la conservation et les utilisations durables de la biodiversité.

*Global Youth Biodiversity Network*

1. Le représentant du Global Youth Biodiversity Network (GYBN) a déclaré que le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 devrait conduire à un changement transformateur à l'échelle du système dans tous les secteurs de la société pour faire face à la crise de la biodiversité et atteindre l'objectif consistant à vivre en harmonie avec la nature. C'était une vision très ambitieuse dont la réalisation nécessitait un changement fondamental des systèmes de valeurs et de comportements. Si les objectifs et les cibles n'abordaient pas les problèmes sous-jacents de la perte de biodiversité, les échecs des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité se répéteraient en 2030. Compte tenu de l'aggravation de la pandémie, la décision d'organiser les réunions en ligne était logique, mais il ne fallait pas oublier que la participation numérique constituait une pratique d'exclusion et que l'élaboration du cadre était censée adopter une approche inclusive et participative. La majorité des communautés rurales, autochtones et des jeunes n'avaient pas accès à Internet ou aux moyens de se connecter en ligne et en seraient exclues. En ce qui concernait le cadre lui-même, certaines des priorités des jeunes n'avaient pas encore été suffisamment prises en compte. Une éducation transformatrice était capitale pour la réalisation de la Vision 2050. Elle méritait d'être définie en tant qu'objectif autonome, et GYBN soutenait le texte qui avait été proposé pour une cible concernant l'éducation transformatrice sur la diversité biologique et culturelle, les langues, la durabilité et le patrimoine. Si les droits de l'homme étaient essentiels et devaient être pris en compte dans un certain nombre de cibles, ils étaient actuellement soumis aux circonstances nationales. Une proposition spécifique avait été faite pour ajouter une nouvelle cible au cadre qui visait à soutenir et à protéger les individus et les groupes qui étaient en première ligne pour défendre la biodiversité et les droits de l'homme, et qui, de ce fait, se trouvaient souvent en danger. GYBN appuyait cette proposition sans réserve. On ne saurait trop insister sur l'importance des services écosystémiques et de la biodiversité pour la pleine jouissance des droits de l'homme. La biodiversité dans le monde entier était détruite à un rythme sans précédent, ce qui impliquait des conséquences graves et de grande ampleur pour le bien-être humain. Un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 fondé sur les droits de l'homme contribuerait à renforcer le besoin urgent de protéger la biodiversité et de promouvoir la cohérence des politiques. Enfin, l'équité intergénérationnelle était un principe fondamental pour toutes les sociétés, et il convenait d'établir la justice entre les générations et au sein de celles-ci. GYBN se réjouissait donc de constater que le projet initial actualisé avait inclus ce principe comme condition propice, mais il a également souligné qu'il devait aussi être reflété dans les objectifs et les cibles, tout comme d'autres principes essentiels tels que la participation des peuples autochtones et des communautés locales, l'égalité des sexes, les droits de la nature et la participation de toutes les parties prenantes concernées.

*Caucus des femmes*

1. La représentante du Caucus des femmes a déclaré que 2020 était une année importante qui marquait le 70e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le 25e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, et le 10e anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA). Elle était préoccupée par le fait que le projet initial actualisé du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 n'avait pas repris un grand nombre des commentaires formulés en faveur d'une intégration complète des questions relatives à l'égalité des sexes, y compris la suggestion d'une cible autonome spécifique à la question relative au genre. Les droits, les rôles et les contributions des femmes, ainsi que ceux des peuples autochtones, des communautés locales et des jeunes, n'avaient pas été intégrés avec l'ambition requise pour que le cadre pût inverser la tendance à la perte de biodiversité et garantir que les peuples et la nature pussent prospérer. Il était évident qu'une approche fondée sur les droits devait encore être intégrée. La cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* montrait clairement l'échec systémique des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité et comment les approches de conservation conventionnelles et exclusives avaient été incapables de mettre un terme à la perte de biodiversité. Afin d'éviter que cela ne se reproduise, le cadre devrait comprendre des mesures et des mécanismes forts pour mettre en œuvre une gouvernance inclusive et équitable de la biodiversité aux niveaux local, infranational, national, régional et mondial et accroître la présentation de rapports et la responsabilité des Parties. La gouvernance inclusive impliquait une participation pleine, effective et significative des peuples autochtones et des communautés locales, des femmes et d'autres groupes marginalisés et vulnérables à la prise de décision, la planification, la mise en œuvre, la présentation de rapports et l'évaluation du cadre mondial de la biodiversité, qui favorisât l'égalité des sexes et qui fût équitable, intergénérationnelle et interculturelle. Elle devrait veiller à réorienter l'ensemble des mesures d'incitation et autres investissements pervers des projets et secteurs qui nuisaient à la biodiversité vers une gouvernance des peuples autochtones et des communautés locales qui favorisât l'égalité des sexes, afin d'aborder les transitions critiques qui étaient apparues dans la deuxième édition des *Perspectives locales de la diversité biologique* pour le changement systémique et culturel nécessaire à l'appui de la réalisation de l'objectif ultime de vivre en harmonie avec la nature. Elle a encouragé les Parties à réfléchir et à répondre au rapport de l'atelier thématique sur les droits de l'homme comme conditions favorables dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 en contribuant à la prochaine version du cadre mondial de la biodiversité.

*Gouvernements infranationaux et locaux*

1. Le représentant des gouvernements infranationaux et locaux, s'exprimant au nom du Comité consultatif sur les gouvernements infranationaux et la biodiversité, a rappelé le Processus d’Édimbourg pour les gouvernements infranationaux et locaux sur l’élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, qui avait été dirigé par le gouvernement écossais. Ce processus avait engagé les gouvernements infranationaux et locaux qui étaient vivement préoccupés par les conséquences de la perte de biodiversité et des changements climatiques sur les moyens de subsistance et les communautés. Ce processus, ainsi que la Déclaration d'Édimbourg, avait été instructif car il avait permis aux participants de constater l'impact du Plan d'action décennal sur les gouvernements infranationaux, les villes et les autres autorités locales pour la biodiversité (2011-2020). Les gouvernements infranationaux et locaux ont fermement soutenu l'appel à l'action inclus dans la déclaration et se sont montrés prêts à relever les défis rencontrés dans la mise en place du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et à surmonter les conséquences dévastatrices de la pandémie mondiale de COVID-19. Il a appelé les Parties à adopter une décision [X/22](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-10/cop-10-dec-22-fr.pdf) renouvelée, et à rehausser considérablement l'ambition des actions infranationales et locales en vue de la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Les gouvernements infranationaux et locaux devaient réaliser leur potentiel collectif, et il a invité les Parties à prendre contact avec leurs gouvernements infranationaux et régionaux et à les prier de se joindre à ces efforts. La seule façon d'atteindre la vision consistant à « vivre en harmonie avec la nature » était de travailler côte à côte pour réaliser les actions transformatrices qui étaient nécessaires.

*CBD Alliance*

1. Le représentant de CBD Alliance a exprimé sa solidarité avec tous ceux qui souffraient de la pandémie mondiale de COVID-19, et a lancé un appel mondial à l'action pour mettre fin à l'écocide qui était en train de se produire en raison des incendies qui faisaient rage dans le monde entier, et qui, dans la plupart des cas, avaient été causés par des politiques mises en œuvre par les gouvernements. Il constatait avec préoccupation que l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques n'était pas autorisé à donner des avis sur les objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, bien que ce fût l'objet de son mandat. Bien qu'il comprenne la nécessité d'éviter toute confusion de langage, il ne comprenait pas pourquoi il n'y aurait pas de place pour les avis scientifiques, techniques et technologiques. Le projet initial actualisé n'était pas assez solide pour relever les défis, et ne s'attaquait pas aux causes profondes de la perte de biodiversité. Bien qu'une grande attention fût accordée aux cibles et aux objectifs, il y aurait peu de changement à l'avenir si ceux-ci demeuraient facultatifs. Il faudrait plutôt accorder une plus grande attention aux conditions favorables et veiller à la mise en place d'un mécanisme de conformité solide propre à assurer la mise en œuvre. La formulation faisant référence aux peuples autochtones et aux communautés locales était nettement plus faible dans le nouveau projet et n'était pas conforme à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. La mobilisation des ressources n'aurait guère de sens si les gouvernements continuaient d'investir des fonds dans des subventions, des mesures d'incitation fiscales, des infrastructures et d'autres projets qui nuisaient à la biodiversité, au lieu de s'en défaire et de réorienter ces fonds ; la réorientation des mesures d'incitation perverses devrait être une priorité absolue des Parties à la Convention. Le concept de solutions basées sur la nature demeurait inexploré et pourrait compromettre l'approche écosystémique établie de longue date. L'enthousiasme pour les solutions basées sur la nature était utilisé par les adeptes des combustibles fossiles pour compenser et poursuivre leurs émissions, au lieu de s'attaquer aux causes profondes de la perte de biodiversité. Enfin, il a suggéré d'inclure une approche de bien-être unique dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qui aborderait les liens existant entre les humains, les animaux et la nature d'une manière qui dépasserait le seul cadre de la santé humaine.

**Déclaration du représentant du Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies**

1. Le représentant du Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies a déclaré que, à la suite de la demande des coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée, les hauts fonctionnaires de ce groupe s'étaient réunis pour mettre en place un processus consultatif interinstitutions, composé de 51 organismes, afin de faciliter une contribution du système des Nations Unies. Sur cette base, le processus consultatif avait préparé deux contributions en appui à l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et les avait soumises au Groupe de travail à composition non limitée. Un rapport décrivant l'approche du système des Nations Unies avait également été préparé et était maintenant en phase finale d'approbation par le Secrétaire général et serait disponible pour la réunion de l'Assemblée générale à la fin du mois. Le rapport fournissait des informations provenant des 51 membres sur la pertinence de la biodiversité pour leurs mandats existants, ainsi que pour leurs activités et programmes actuels, et il abordait les rôles clés que les membres du Groupe de la gestion de l'environnement pourraient jouer pour soutenir les États membres des Nations Unies, ainsi que la manière dont leurs activités pourraient contribuer à lutter contre les facteurs directs et indirects de la perte de biodiversité dans le cadre de leurs mandats, conformément au programme de développement durable à l'horizon 2030. Le rapport contenait également les déclarations de haut niveau des dirigeants des 51 organismes engageant leurs entités à soutenir les États membres dans la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité. Préoccupés par les tendances négatives de l'état de la biodiversité et la preuve évidente de la nécessité de transformer la relation de l'humanité avec la nature, ces organismes avaient approuvé un certain nombre de mesures pour soutenir les États membres au cours de la période 2021-2030, notamment en soutenant leur capacité à mettre un terme à la perte de biodiversité ; l'utilisation durable ; l'amélioration de la biodiversité par des politiques et des programmes ; la création de coalitions fortes sur la biodiversité ; l'intégration de la biodiversité dans les opérations des Nations Unies et le renforcement de la cohérence et du suivi de la biodiversité.

**Réponse des coprésidents du Groupe de travail**

1. M. van Havre a déclaré que le processus avait manifestement suscité beaucoup d'intérêt et il a remercié les participants pour leurs interventions. L'un des messages clés concernait la nécessité de créer plus d'espace pour le dialogue ; les coprésidents travailleraient avec le Bureau et le Président de la Conférence des Parties pour répondre à cette demande, et il a attiré l'attention des participants à la réunion sur un prochain forum des parties prenantes.
2. M. Ogwal a également remercié les participants pour leurs commentaires utiles sur le projet initial actualisé. Ces commentaires étaient essentiels, car le Groupe de travail à composition non limitée était en train d'élaborer un cadre qui servirait de guide à ses actions pour les trente prochaines années.

**Synthèse du président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques**

1. Le président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a déclaré que les délibérations se trouvaient à un moment crucial de l'élaboration d'éléments spécifiques pour le cadre mondial de la biodiversité. Il était important d'avoir des discussions constructives de haute qualité à ce sujet au sein de l'Organe subsidiaire afin de fournir des conseils judicieux aux Parties pour leurs délibérations lors de la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée. Il a invité tous les participants à prendre part activement aux discussions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, et à fournir les meilleurs avis scientifiques et techniques, plutôt que des avis politiques. Un cadre de suivi complet et solide, doté d'un système d'indicateurs à différents niveaux, facilitant la présentation de rapports nationaux en tant que partie intégrante du cadre, ferait une grande différence et jetterait les bases de la mise en œuvre et des rapports futurs. Il se réjouissait des discussions intéressantes, instructives, constructives et spécifiques qui auraient lieu lors de la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

**Déclaration de la prochaine présidence de la Conférence des Parties**

1. Le représentant de la Chine a déclaré que c'était un grand plaisir de représenter la prochaine présidence de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la présente session extraordinaire conjointe, et il a exprimé sa gratitude à l'Égypte, qui assurait la présidence de la Conférence des Parties, et au Secrétariat, pour l'organisation minutieuse de la session. La cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* avait rappelé que le travail effectué était essentiel pour inverser les tendances à la perte de biodiversité mondiale. Le texte actualisé du projet initial avait permis un échange de vues approfondi et la Chine avait accueilli favorablement la nouvelle version du texte et avait estimé que des progrès importants avaient été accomplis dans le processus de consultation. La Chine avait protégé plus de 25 % de son territoire et soutenait fermement le multilatéralisme. En outre, elle avait toujours participé à, et encouragé activement le processus multilatéral en faveur de la biodiversité. Il se réjouissait à l'idée de travailler avec toutes les Parties pour faire progresser les trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique de manière équilibrée, en respectant les principes d'équité, de transparence et l'approche axée sur les pays, et en promouvant un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 qui fût équilibré, pratique et efficace afin de favoriser un système de gouvernance de la biodiversité plus équitable. Le Sommet sur la biodiversité se tiendrait le 30 septembre 2020 pendant la 75esession de l'Assemblée générale. La Chine organiserait également une table ronde ministérielle en ligne le 24 septembre 2020 afin de renforcer le consensus entre les Parties. Il était à espérer que ces efforts constitueraient une étape majeure dans le processus mondial de la biodiversité. Enfin, il a remercié la communauté internationale pour le soutien qu'elle apportait aux préparatifs de la Chine en vue de la quinzième réunion de la Conférence des Parties et a déclaré que la Chine se réjouissait de rencontrer les participants à Kunming prochainement.

Point 3. ClÔture de la session extraordinaire

1. Le président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a déclaré que l'essai de sessions virtuelles sur quatre jours avait donné l'occasion de tester une nouvelle plateforme, au cas où elle pourrait s'avérer nécessaire à l'avenir. Conjointement avec la présidente de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, il s'est félicité de l'intérêt soutenu manifesté au cours des trois sessions extraordinaires et des efforts déployés pour participer à ces réunions malgré les difficultés rencontrées.
2. Après l'échange de courtoisies habituel, la session extraordinaire conjointe virtuelle de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de l'Organe subsidiaire chargé de l'application a été clôturée à 9 h 10, le vendredi 18 septembre 2020.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. [https://www.cbd.int/gbo5.](https://www.cbd.int/gbo5) [↑](#footnote-ref-2)
2. Voir IPBES (2019) : *Rapport de l’évaluation mondiale de l’IPBES de la biodiversité et des services* écosystémiques. E. S. Brondizio et al. (éditeurs). Secrétariat de l'IPBES, Bonn, Allemagne ; et IPBES (2019) : *Résumé à l'intention des décideurs du rapport de l’évaluation mondiale de l’IPBES de la biodiversité et des services écosystémiques*. S. Díaz et al. (éditeurs). Secrétariat de l'IPBES, Bonn, Allemagne. 56 pages. [https://doi.org/10.5281/zenodo.3553579](https://ipbes.net/sites/default/files/2020-02/ipbes_global_assessment_report_summary_for_policymakers_fr.pdf). [↑](#footnote-ref-3)
3. <https://www.cbd.int/gbo5/local-biodiversity-outlooks-2>. [↑](#footnote-ref-4)
4. Voir <https://www.cbd.int/gbo5/plant-conservation-report-2020>. [↑](#footnote-ref-5)
5. Les réponses du Secrétariat aux questions posées sur la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la biodiversité* sont fournies à l'adresse suivante : <https://www.cbd.int/conferences/sbstta24-sbi3-prep/sbstta-sbi-ss-01/documents>, étant donné que, faute de temps, le Secrétariat n'a pas pu répondre aux questions pendant la session. [↑](#footnote-ref-6)
6. Voir <https://www.cbd.int/convention/mechanisms/trial-phase.shtml>. [↑](#footnote-ref-7)
7. Voir <https://www.cbd.int/conferences/sbstta24-sbi3-prep/sbstta-sbi-ss-01/documents>. [↑](#footnote-ref-8)
8. [CBD/POST2020/PREP/2/1](https://www.cbd.int/doc/c/23ca/521d/ec55b31ce5b9c2019171ae52/post2020-prep-02-01-fr.pdf), « Actualisation du projet initial du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 », datée du 17 août 2020. [↑](#footnote-ref-9)
9. La présentation des coprésidents est disponible à l'adresse <https://www.cbd.int/conferences/sbstta24-sbi3-prep/sbstta-sbi-ss-01/documents>.

   . [↑](#footnote-ref-10)
10. Une version antérieure du projet initial, datée du 6 janvier 2020, est disponible à l'adresse [CBD/WG2020/2/3](https://www.cbd.int/doc/c/b0ad/2153/c2798e2ff41785f71e41cf1b/wg2020-02-03-fr.pdf). [↑](#footnote-ref-11)
11. [CBD/WG2020/2/4](https://www.cbd.int/doc/c/707b/1605/31d7f52501f03fc412a8bd24/wg2020-02-04-fr.pdf) ; référence aux pages contenant des suggestions de texte pour « la cible 15, telle que proposée dans le projet initial » (sur les ressources, y compris le renforcement des capacités) et « la cible 16, telle que proposée dans le projet initial » (sur la biotechnologie) ; le nombre de cibles a été défini dans le projet initial de janvier 2020. [↑](#footnote-ref-12)